



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

2020



Préambule

Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations réglementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007 ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1^{er} janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION GENERALE	5
1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE	5
1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE	5
1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
1.3.1. <i>Le service public de l'eau potable</i>	7
1.3.2. <i>Le service public de l'assainissement collectif</i>	7
1.3.3. <i>Le service public de l'assainissement non collectif</i>	7
1.4. LES MODES DE GESTION	7
1.4.1. <i>Délégations de service public (DSP)</i>	8
1.4.2. <i>Régies</i>	9
2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	10
2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	10
2.2. FAITS MARQUANTS	10
2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	10
2.3.1. <i>L'adduction</i>	10
2.3.2. <i>La production</i>	10
2.3.3. <i>Le traitement</i>	11
2.3.4. <i>Le stockage</i>	13
2.3.5. <i>Le réseau de distribution</i>	14
2.4. LA QUALITE DE L'EAU	15
2.5. LA DISTRIBUTION	17
2.5.1. <i>Rendement</i>	17
2.5.2. <i>Gestion patrimoniale</i>	19
2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	20
2.7. LA GESTION FINANCIERE	22
2.7.1. <i>Les volumes facturés</i>	22
2.7.2. <i>Le taux d'impayés</i>	23
2.7.3. <i>Dégrèvements au titre de la loi Warsmann</i>	23
2.7.4. <i>Budget du service</i>	24
2.7.5. <i>Analyse du compte d'exploitation de l'exploitant (DSP et régies)</i>	25
2.7.6. <i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	28
2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX	28
2.8.1. <i>Travaux neufs</i>	28
2.8.2. <i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	29
2.8.3. <i>Etudes et travaux programmés</i>	29
3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	31
3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	31
3.2. FAITS MARQUANTS	31
3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE	31
3.3.1. <i>La collecte</i>	31
3.3.2. <i>Le traitement</i>	32
3.4. LE RESEAU DE COLLECTE	33
3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION	35
3.6. LA GESTION DES DECHETS	36
3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	37
3.8. LA GESTION FINANCIERE	40
3.8.1. <i>Les volumes facturés</i>	40

3.8.2.	<i>Le taux d'impayés</i>	40
3.8.3.	<i>Budget du service</i>	41
3.8.4.	<i>Analyse du compte d'exploitation (DSP et régies personnalisées)</i>	42
3.8.5.	<i>Contribution à un fonds de solidarité</i>	46
3.9.	LES ETUDES ET TRAVAUX	46
3.9.1.	<i>Travaux neufs</i>	46
3.9.2.	<i>Travaux de réhabilitation et de renouvellement</i>	46
3.9.3.	<i>Etudes et travaux programmés</i>	47
4.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	48
4.1.	LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020	48
4.2.	FAITS MARQUANTS.....	48
4.3.	DESCRIPTION DU SERVICE	48
4.4.	L'ACTIVITE DU SERVICE.....	49
4.5.	LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS.....	50
4.6.	BUDGET DU SERVICE.....	50
5.	TARIFS DE L'EAU.....	53
5.1.	LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	53
5.2.	EVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA.....	60
5.3.	PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	64
6.	ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE.....	64
6.1.	LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	64
6.2.	ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	64
6.3.	COOPERATION DECENTRALISEE	65
ANNEXES	66
ANNEXE 1	: TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE	67
ANNEXE 2	: TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION.....	70
ANNEXE 3	: FICHES ARS – QUALITE DES EAUX	75

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA METROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2020, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la présidente de la Métropole Madame Martine Vassal et du vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Roland Giberti jusqu'au 17 juillet 2020, puis Monsieur Didier REAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établi par chaque territoire, est :

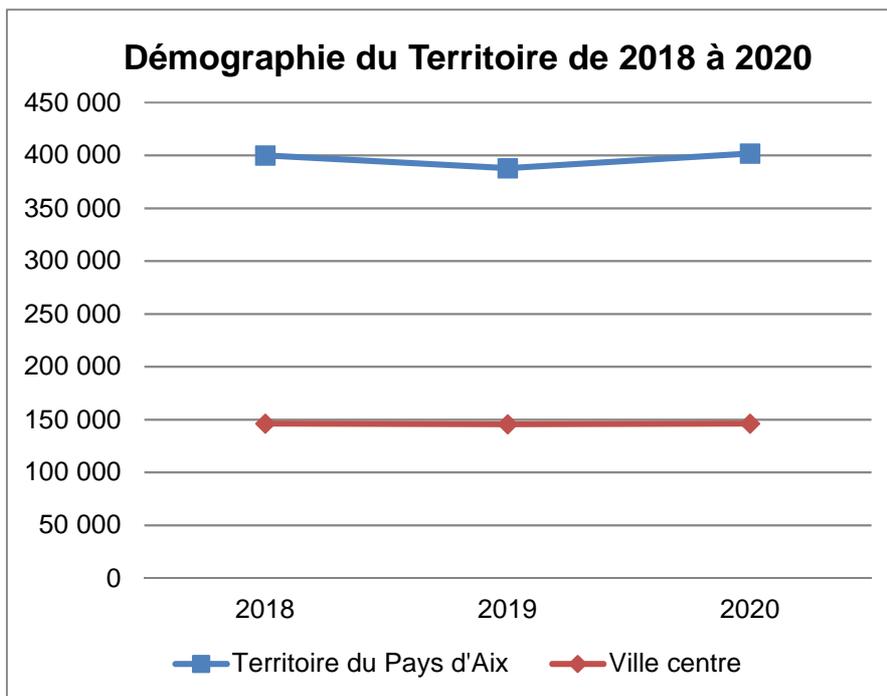
- présenté en conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en conseil de la Métropole ;
- présenté en conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNE ET POPULATION DESSERVIE

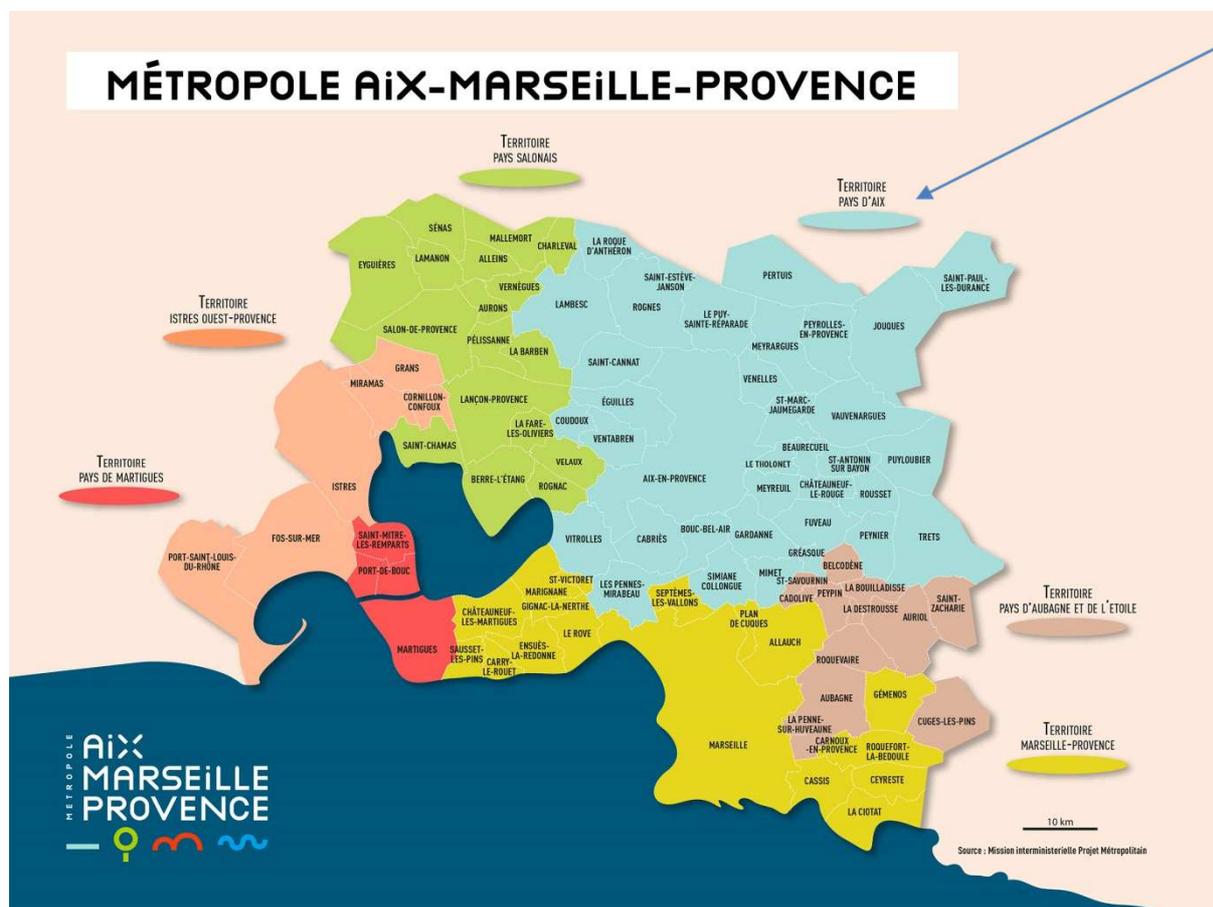
Le Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 36 communes.

Il représente un bassin de vie de 401 906 habitants (population légale INSEE 2018 en vigueur au 1^{er} janvier 2021), soit près de 21 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire du Pays d'Aix couvre une superficie d'environ 1 333 km².

La ville « centre » est Aix-en-Provence (146 282 habitants, soit plus de 36 % de la population du Territoire).



Au niveau du Territoire, les compétences « Eau et Assainissement » sont exercées sous la responsabilité du Président du Conseil de Territoire Madame Maryse JOISSAINS-MASINI et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Arnaud MERCIER.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de :

- La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix ;
 - Le service réseaux ;
 - Le service usines ;
 - Le service exploitation et contrats ;
 - Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
 - Le service ressources,
- La Régie des eaux du Pays d'Aix pour les communes membres détaillées ci-après ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban, pour les communes membres détaillées ci-après.

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation au robinet des usagers, selon les critères du code de la santé publique.

Pour cela l'eau est prélevée dans le milieu naturel (nappe phréatique, nappe alluviale ou source) ou puisée dans le canal de Marseille ou le canal de Provence. Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisation et de stockage intermédiaire.

1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une des stations d'épuration gérées par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la salubrité et la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;
- Un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- 26 délégations de service public ;
- 2 régies ;
- Un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en régie par le Service Public d'Assainissement Non Collectif du Territoire du Pays d'Aix.

1.4.1. DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la collectivité, la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
 - Beurecueil jusqu'au 30/03/2024 ;
 - Bouc-Bel-Air jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Châteauneuf-le-Rouge jusqu'au 31/12/2024 ;
 - Coudoux jusqu'au 30/06/2023 ;
 - Fuveau jusqu'au 31/12/2023 ;
 - Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
 - La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/12/2021 ;
 - Le Puy-Sainte-Réparate jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Peynier jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;
 - Puylobier jusqu'au 31/12/2022 ;
 - Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
 - Saint-Antonin-sur-Bayon jusqu'au 30/10/2028 ;
 - Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
 - Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
 - Ventabren jusqu'au 18/10/2027 ;
 - Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
 - Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Rognes jusqu'au 31/12/2026 ;
 - Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
 - Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 30/06/2029 ;
 - Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à des sociétés privées qui assurent pour le compte de la collectivité la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elle assure également l'entretien des installations et du patrimoine.

- Contrats de DSP avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour les communes de :
 - Beurecueil jusqu'au 19/07/2024 ;
 - Bouc-Bel-Air : réseaux de collecte jusqu'au 31/12/2028 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Cabriès jusqu'au 31/12/2029 ;
 - Coudoux : réseaux de collecte jusqu'au 30/06/2023 et station d'épuration jusqu'au 31/12/2021 ;
 - Lambesc jusqu'au 01/07/2025 ;
 - La Roque-d'Anthéron jusqu'au 31/12/2021 ;
 - Le Puy-Sainte-Réparate jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Meyrargues jusqu'au 31/12/2027 ;
 - Peynier jusqu'au 31/12/2028 ;
 - Peyrolles-en-Provence jusqu'au 30/06/2025 ;

- Puyloubier jusqu'au 31/12/2022 ;
- Rousset jusqu'au 30/06/2024 ;
- Trets jusqu'au 08/06/2024 ;
- Vauvenargues jusqu'au 30/06/2027 ;
- Ventabren jusqu'au 28/02/2023 ;
- Contrat de DSP avec la société SEERC-SUEZ pour les communes de :
 - Jouques jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Les Pennes-Mirabeau jusqu'au 30/06/2029 ;
 - Rognes jusqu'au 14/02/2027 ;
 - Saint-Cannat jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP avec la société SAUR pour les communes de :
 - Meyreuil jusqu'au 14/10/2025 ;
 - Vitrolles jusqu'au 31/07/2022 ;
- Contrat de DSP avec la société Compagnie des Eaux et de l'Ozone-VEOLIA pour les communes de :
 - Eguilles jusqu'au 31/12/2032 ;
 - Le Tholonet jusqu'au 31/12/2027 ;
- Contrat de DSP du Groupement d'Épuration de Rousset (GER), avec le groupement de la société OTV (mandataire) et SEM, pour la station d'épuration des eaux résiduaires industrielles de Rousset, jusqu'au 31/12/2024.

Le contrôle des délégations est effectué par la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du Territoire du Pays d'Aix, service exploitation et contrats. Le pilotage et le suivi des contrats de délégation se traduisent par :

- des réunions de suivi avec les délégataires afin de :
 - suivre le respect des objectifs et des engagements contractuels (indicateurs de gestion);
 - échanger des informations sur la gestion du service public ;
 - étudier les aspects financiers des contrats ;
 - effectuer un suivi opérationnel et de coordination avec le territoire (suivi des demandes des abonnés/usagers/collectivités, travaux) ;
- l'analyse du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- un audit financier réalisé sur l'ensemble des RAD par un prestataire externe ;
- le suivi des indicateurs techniques et financiers du service.

1.4.2. REGIES

Le service public de l'eau potable est géré en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Gardanne, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le SIVOM Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

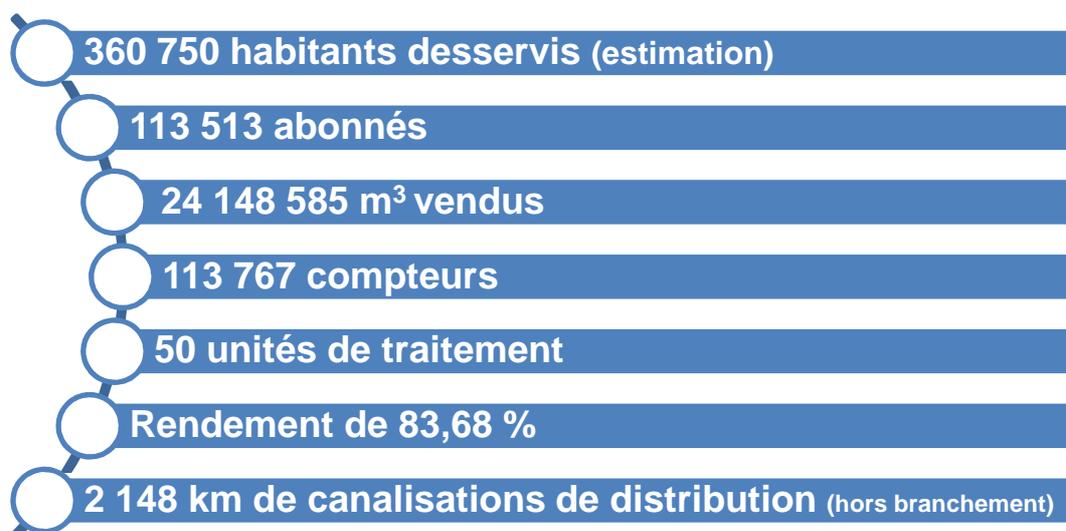
Le service public de l'assainissement collectif est géré en régie par :

- La Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) sur les communes d'Aix en Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lès-Durance, Saint-Estève-Janson et Venelles ;
- La Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) pour les communes de Gréasque, Mimet et Simiane-Collongue ;
- Le SIVOM Durance-Luberon pour la commune de Pertuis.

L'assainissement non collectif est géré par le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC), au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, et exerce les missions de contrôles relatives à la conception, l'implantation et la bonne exécution des travaux de création ou de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et événements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Mise en service de la nouvelle usine de filtration de Traconnade, située sur la commune de Jouques ;
- Démarrage du nouveau contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune des Pennes-Mirabeau le 1^{er} mars 2020 ;
- Déclenchement des Plans de Continuité d'Activité durant la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Cyber-attaque d'ampleur qui a notamment impacté les accès aux serveurs métropolitain et du Territoire durant le premier confinement.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

Non concerné.

2.3.2. LA PRODUCTION

- Les prélèvements d'eau de la Collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2020, le Territoire a prélevé 11 490 244 m³ d'eau. Le tableau ci-après détaille les prélèvements effectués sur les eaux souterraines.

Ressources	Volume total prélevé en 2020 (en m ³)
Beaurecueil - source du Bayon	6 857
Jouques - captage de la Traconnade	227 876
Lambesc - forage de Bertoire	258 960
La Roque d'Anthéron - forage du Vallon ou Castellas	89 061
La Roque d'Anthéron - forage de La Borde	453 109
Le Puy-Ste-Réparate - sources des Chenerilles	136 007
Meyrargues - source du Lion d'Or	212 306
Peyrolles - forage des 5 Onces	311 970
Rognes – forage St-Denis	187 170
St-Antonin-sur-Bayon - source la Cascade	35 716
St-Estève-Janson - forage du Vallon de l'Escale	15 326
St-Estève-Janson - forage St-Valentin	14 659
Vauvenargues - source du Lavoir ou du Château	12 092
Total territoire	1 961 109

- Les achats et ventes d'eau :

Le territoire achète de l'eau : 29 813 863 m³ en 2020 dont,

- traitée : 7 852 674 m³ en 2020
 - entre entités de gestion du Territoire : 777 434 m³ ;
 - au Territoire Marseille-Provence pour l'alimentation des communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Gardanne, Les Pennes-Mirabeau et Vitrolles ;
 - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour la commune de Vitrolles ;
- brute : 21 961 189 m³ en 2020
 - au Territoire Marseille-Provence, notamment pour l'alimentation des communes de Coudoux et La Roque-d'Anthéron : 873 535 m³ ;
 - à la Société du Canal de Provence (SCP) pour les autres communes.

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau : 529 683 m³ en 2020 dont,

- traitée : 529 683 m³ en 2020
 - entre entités de gestion du Territoire : 1 846 m³ ;
 - au Territoire du Pays Salonais pour l'alimentation des communes de La Fare les Oliviers et Rognac.

- La sécurisation de la ressource :

L'adduction en eau potable d'un secteur est « sécurisée » lorsqu'au moins deux ressources distinctes sont ou peuvent être utilisées.

Les communes de Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Gardanne, Jouques, Lambesc, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Pertuis, Puyloubier, Rognes et Vauvenargues disposent d'une double alimentation.

2.3.3. LE TRAITEMENT

50 unités de traitement permettent de produire 24 896 800 m³ d'eau potable par an.

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Aix en Provence	Saint-Eutrope	9 630 771	Ozone ou UV, chlore gazeux	NR	NR
	Fontcouverte	1 136 209	Ozone, chlore gazeux	NR	NR
	Puy du Roy	1 166 623	Ozone, chlore gazeux	NR	NR
	Arbois (gare TGV)	24 130	UV, chlore liquide	NR	NR
	Merindole	4 677	UV, chlore liquide	NR	NR
	Coueron	27 325	UV, chlore liquide	NR	NR
Beaurecueil	Les Roubauds	47 561	-	Beaurecueil et St-Antonin-sur-Bayon	-
	Source du Bayon		Chloration		
Bouc-Bel-Air	Terres Blanches	1 090 250	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Bouc-Bel-Air	-
Cabriès	Les Bolles	537 286	Filtration, chloration	Cabriès	-
	Trébillane		Filtration, chloration		
	Collège Marie Mauron		Filtration, chloration		
	L'Arbois (abandonnée au 15/12/2020)		Filtration, chloration		
	Câbre d'Or / Golf		Filtration, chloration		
Châteauneuf-le-Rouge	La Cardeline	255 278	Oxydation, décantation, filtration, chloration	Châteauneuf-le-Rouge	-
Coudoux	Coudoux-La Fare	814 354	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Coudoux et La Fare les Oliviers	-
Eguilles	Les Logissons	609 470	-	Eguilles	-
Fuveau	La Foux	768 266	Filtration, chloration	Fuveau	-
	ZAC St-Charles		Coagulation, filtration, chloration		
Gardanne	La Plaine	657 921	Chlore gazeux	NR	NR
	Usine les Ballons	904 136	Chlore gazeux	NR	NR
Gréasque	Usine de l'Ouvière (située à Fuveau)	821 416	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Gréasque, Mimet, St Savournin, Cadolive, Belcodène	Secteur du Maltait
Jouques	Traconnade	225 876	Chloration	Jouques	-
Lambesc	Bertoire	503 005	Oxydation, filtration	Lambesc	-
La Roque-d'Anthéron	Barcot	527 710	Ultrafiltration	La Roque-d'Anthéron	-
Le Puy-Ste-Réparate	St-Canadet	359 532	Filtration, chloration	Le Puy-Ste-Réparate	-
	Les Taillades		Filtration, chloration		
	Les Savoyants		Coagulation, filtration, chloration		
	Les Arnajons		Filtration, UV, désinfection		
	La Cride		Décantation, filtration, chloration		
Meyrargues	Source du Lion d'Or	211 179	Chloration	Meyrargues	

Communes	Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m ³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Meyreuil	Le Ballon	537 398	-	Meyreuil	-
Peynier	Village	343 569	Oxydation, coagulation, filtration, chloration	Peynier	Rousset
	Les Michels		Oxydation, coagulation, filtration		
Peyrolles-en-Provence	Captage des 5 Onces	314 555	Chloration	Peyrolles-en-Provence	-
Puylobier	Station de traitement	145 660	Oxydation, coagulation, filtration	Puylobier	-
Rognes	Centre-ville	176 080	-	Rognes	-
	Les Garrigues				
Rousset	Le Bouaou	444 295	-	Rousset	-
Simiane-Collongue	Usine des Molx	329 047	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Simiane-Collongue	-
St-Cannat	Clos du Roy	311 030	-	St-Cannat	-
	La Pile				
St-Estève-Janson	Forage du Vallon de l'Escale	15 326	Chlore gazeux	St-Estève-Janson	-
	Forage St-Valentin	14 659	Chlore gazeux		
St-Marc-Jaumegarde	Prise SCP depuis Bimont	214 890	Chlore gazeux	St-Marc-Jaumegarde	-
St-Paul-lès-Durance	Font Reynaude	37 523	Chlore gazeux	St-Paul-lès-Durance	-
Trets	La Blaque	817 227	Oxydation, filtration, désinfection	Trets	-
Vauvenargues	Station	94 165	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Vauvenargues	-
Venelles	Les Plaines	822 675	Chlore gazeux	Venelles	NR
Ventabren	Les Cauvets	530 933	Coagulation/floculation, filtration, chloration	Ventabren	-
Total territoire		25 506 270			

2.3.4. LE STOCKAGE

87 réservoirs d'une capacité globale de 133 750 m³ permettent de desservir le territoire, soit 115 cuves.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Nombre de cuves	Capacité totale (m ³)	Secteurs desservis
Beaurecueil	8	2	100	Beaurecueil
Bouc-Bel-Air	19	5	4 750	Bouc-Bel-Air
Cabriès	32	5	4 200	Cabriès
Châteauneuf-le-Rouge	14	3	1 150	Châteauneuf-le-Rouge
Coudoux	11	3	1 700	Coudoux, La Fare-les-Oliviers
Eguilles	60	5	4 100	Eguilles
Fuveau	15	6	2 930	Fuveau
Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue	NR	15	12 765	SIBAM historique, commun avec le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile
Jouques	NR	2	1 800	Jouques
Lambesc	22	2	2 400	Lambesc
La Roque-d'Anthéron	19	3	2 300	La Roque-d'Anthéron
Le Puy-Ste-Réparate	18	5	1 575	Le Puy-Ste-Réparate
Le Tholonet	NR	1	100	Le Tholonet
Les Pennes-Mirabeau	28	7	7 500	Les Pennes-Mirabeau, Vitrolles, Cabriès (Plan de Campagne)
Meyrargues	23	2	1 000	
Meyreuil	33	4	2 000	
Peynier	36	7	3 200	Peynier, Rousset
Peyrolles-en-Provence	23	2	1 400	Peyrolles-en-Provence
Puylobier	42	2	1 200	Puylobier
Régie des Eaux du Pays d'Aix	NR	9	48 890	Régie des Eaux du Pays d'Aix
Rognes	36	4	980	Rognes
Rousset	22	6	2 200	Rousset
St-Antonin-sur-Bayon	41	3	490	St-Antonin-sur-Bayon
St-Cannat	10	1	500	St-Cannat
Trets	11	5	2 350	Trets
Vauvenargues	17	3	420	Vauvenargues
Ventabren	16	3	2 150	Ventabren
Vitrolles	19	9	19 600	Vitrolles, Marignane, Rognac
Total territoire	-	115	133 750	

2.3.5. LE RESEAU DE DISTRIBUTION

En 2020, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 2 148 km.

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 9,15 % par rapport à l'année 2019. Cette augmentation est principalement liée à l'intégration des données de la commune de Pertuis : + 173 km de réseaux d'eau potable.

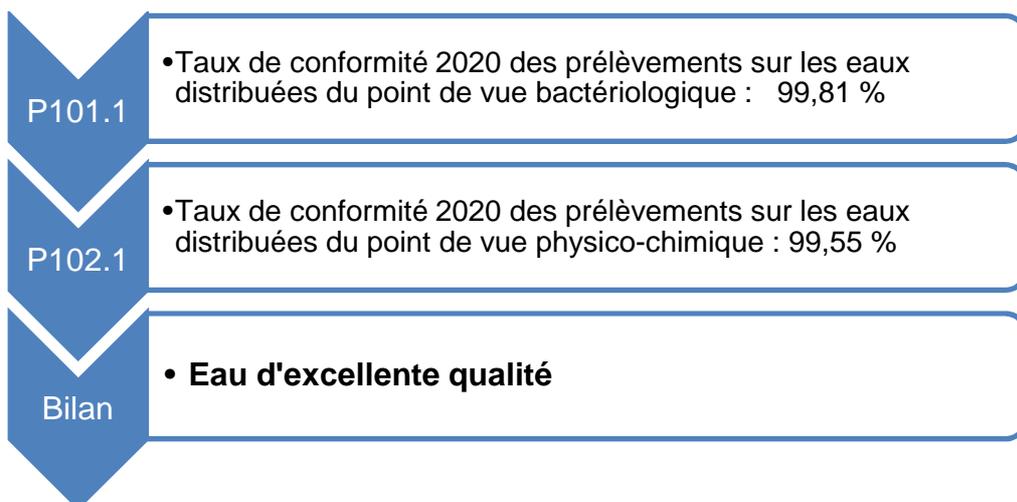
Le nombre de branchements est estimé à 110 863, soit un linéaire d'environ 421 km.

2.4. LA QUALITE DE L'EAU

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par les exploitants dans le cadre de l'autosurveillance, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentées en annexe 3 de ce rapport.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : solidarites-sante.gouv.fr



En 2020, quatre prélèvements ont été non conformes sur l'ensemble du territoire pour les analyses physico-chimiques, et deux pour les analyses microbiologiques. Toutes les contre-analyses réalisées suite à ces non-conformités ont été conformes.

En 2020, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de 44 %

• Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Source du Bayon	Captage de la Traconnade	Captage de Bertoire	Forage du Vallon ou Castellas	Forage de La Borde	Sources des Chenerilles	Source du Lion d'Or	Forage des 5 Onces	Forage du Vallon de l'Escale	Forage St-Valentin	Source La Cascade	Source du Lavoir ou du Château
0 % : Aucune action.												
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.											X	
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.			X			X						
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.												
60 % : Arrêté préfectoral.		X					X		X	X		
80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.	X			X	X			X				X
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.												
Résultats	80 %	60 %	40 %	80 %	80 %	40 %	60 %	80 %	60 %	60 %	20 %	80 %

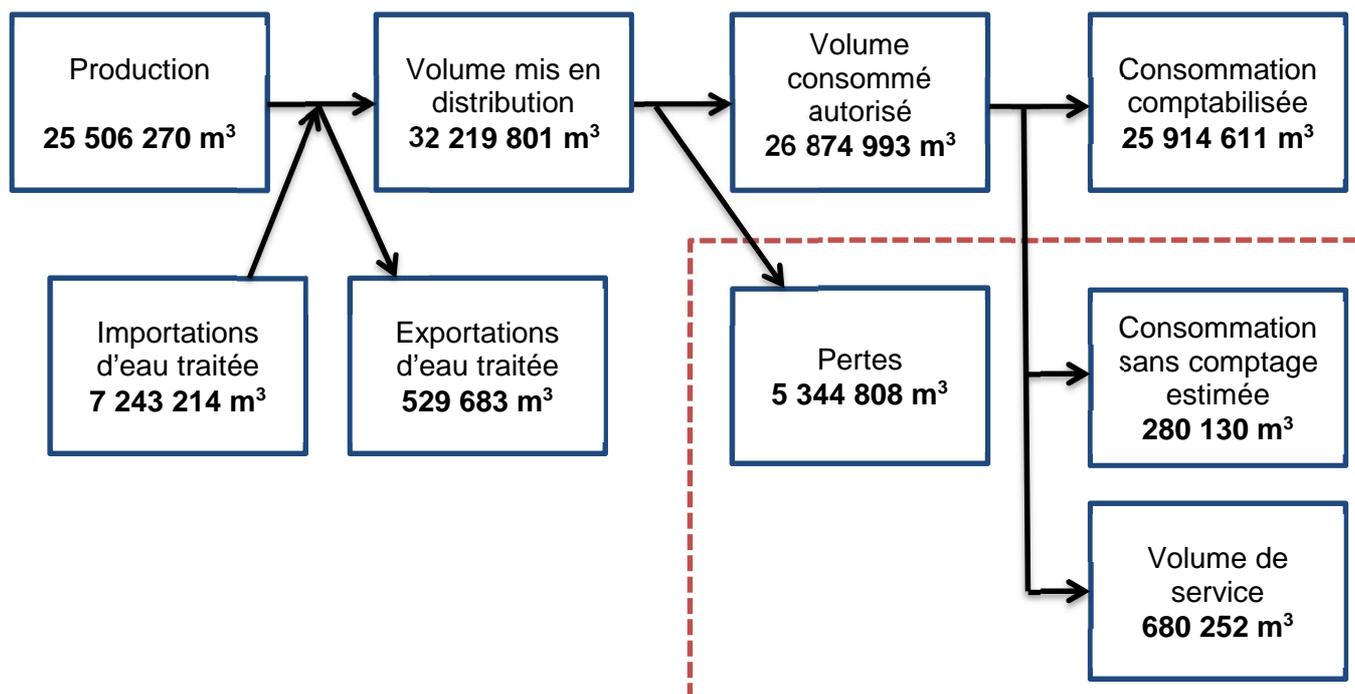
- Le contrôle des forages privés :

Non concerné.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2020 :



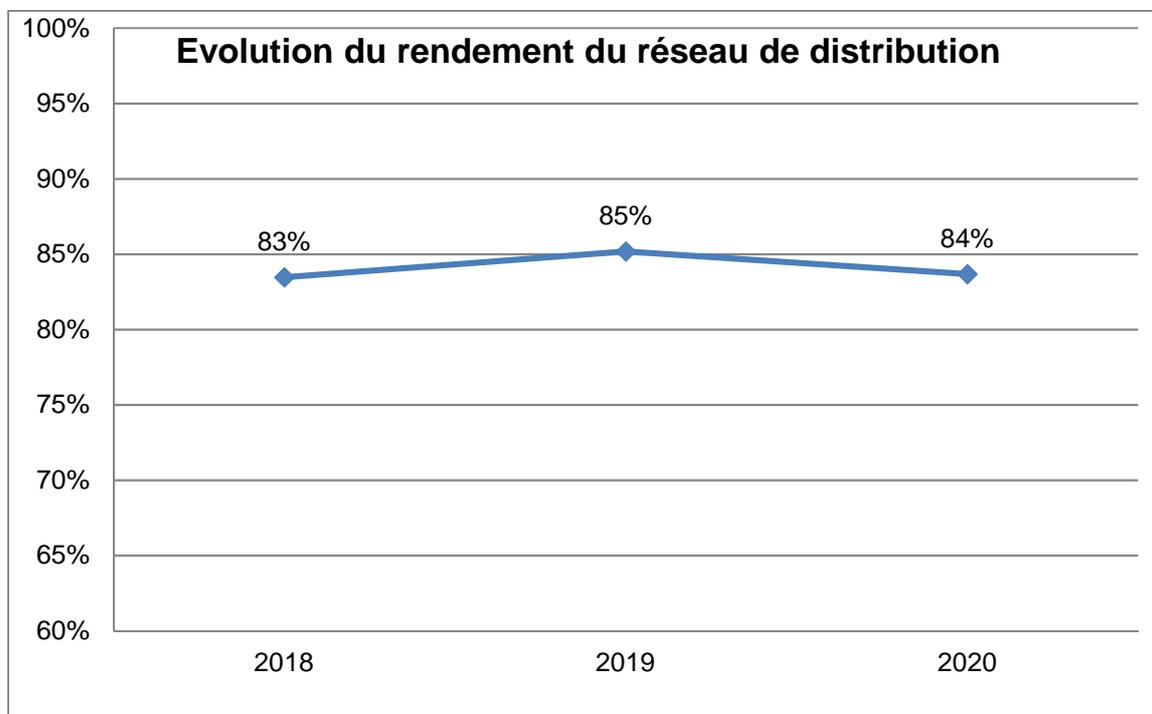
D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- Production (volume produit) : volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution ;
 - Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
 - Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
 - Exportations (volume vendu en gros) : volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel ;
 - Consommation sans comptage : volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ;
 - Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
 - Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
- Performance du réseau :

En 2020, le rendement du réseau (P104.3) est de 83,68 %

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Le seuil réglementaire de rendement fixé au décret 2012-97 du 27 janvier 2012 est atteint sur tout le Territoire.

En 2020, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 8,0 m³/km/jour

En 2020, l'indice linéaire de pertes (P106.3) du Territoire du Pays d'Aix est de 6,8 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indicateur d'indice linéaire de pertes est stable entre 2019 et 2020. Une attention particulière est portée sur l'amélioration du rendement des communes ayant le plus de pertes d'eau sur le réseau.

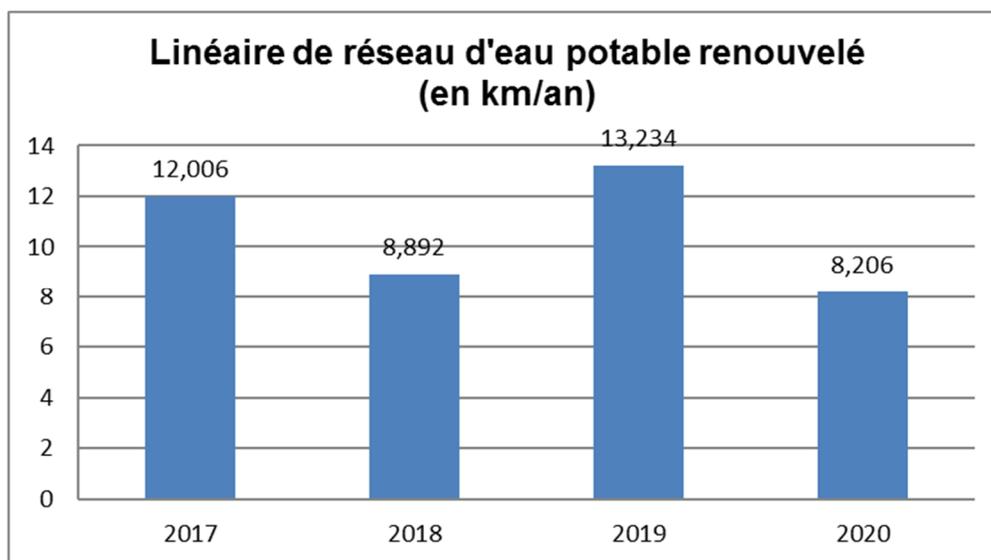
2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

En 2020, des campagnes de recherches systématiques de fuites ont été effectuées sur plus de 524 km de réseaux, soit presque un quart du linéaire total de réseaux.

- Renouvellement des réseaux :

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 0,38 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Le linéaire de réseaux renouvelé est en baisse, en raison de la crise sanitaire du Covid-19 ayant fortement ralenti l'activité du secteur des travaux publics durant l'année 2020.

- Connaissance du patrimoine :

En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 85 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

L'indice retenu cette année pour le Territoire est l'indice le plus faible de toutes les entités de gestion. Les indices fluctuent suivant les communes entre 85 et 115 points.

Les programmes de mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), à partir des données de terrain, permettent d'améliorer cet indicateur.

2.6. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes. Les modes de gestion sont détaillés au chapitre 1.4.

- Communes en Délégation de Service Public :

- Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles

13 290 AIX EN PROVENCE

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (numéro cristal, appel non surtaxé)

Site internet : eauxdemarseille.fr

Une permanence d'accueil est également ouverte dans la commune de Trets le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.

3 avenue Mirabeau

13530 TRETTS

- SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau

13 300 SALON DE PROVENCE

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Tel : 04 83 06 70 02

Site internet : www.saurclient.fr

Pour les usagers de la commune des Pennes-Mirabeau, en période de facturation, une permanence est assurée au CCAS de la commune du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, à l'adresse suivante :

8 avenue du Général Leclerc

13 170 LES PENNES-MIRABEAU

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU

Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance

Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière

13 856 AIX EN PROVENCE

Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)

Site internet : www.eau-services.com

- SEERC – SUEZ :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- Communes en Régie :

- Régie des Eaux du Pays d'Aix :

- Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne
184 avenue Mistral
13 120 GARDANNE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)
Tel : 04.42.51.79.75
Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles
45 avenue Maurice Plantier
13 770 VENELLES
Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de la régie (ex-SIBAM) :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin
13 124 PEYPIN
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Tel : 04.42.04.65.43
Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,84 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Ce taux est en baisse de 21 % par rapport à l'année 2019.

En 2020, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,90 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est variable en fonction des communes et est compris entre **1 jour et 8 jours**.

L'indicateur est en progression de + 1,6 % par rapport à 2019.

En 2020, le taux de réclamations (P155.1) est de 3,95 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et les gestionnaires, à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Ce taux est en nette amélioration depuis 2019 : - 33,6 % en 2020.

2.7. LA GESTION FINANCIERE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 24 148 585 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYES

**Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de
1,17 %**

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Le taux d'impayés est en forte baisse en 2020, après plusieurs années de hausse : 1,65 % en 2018 ; 2,84 % en 2019.

2.7.3. DEGREVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

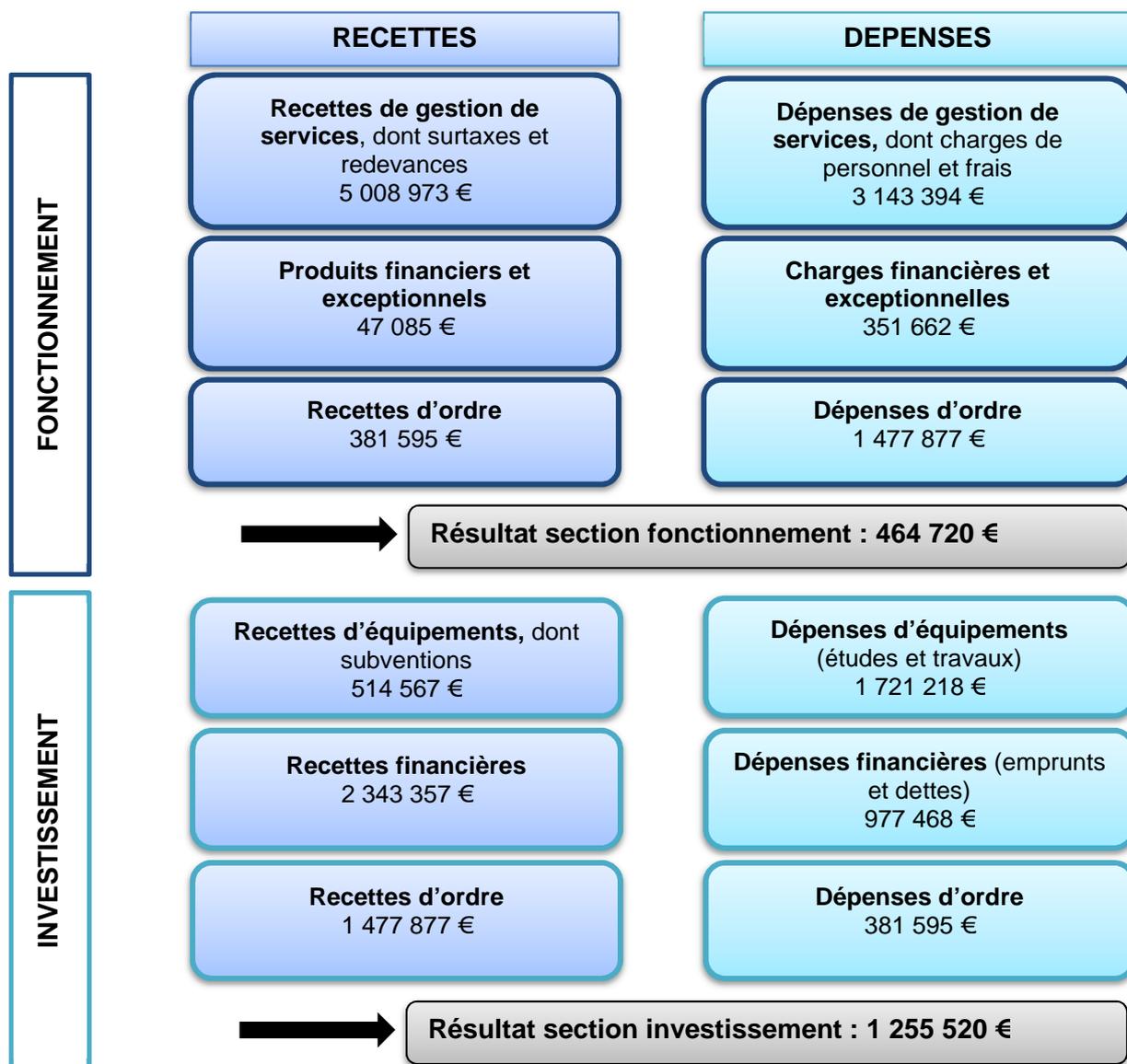
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

	2020
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	453 238 m ³
Nombre d'abonnés concernés	405
Montants dégrevés	398 266 €

Pour l'année 2019, les montants dégrevés étaient de 547 536 €.

2.7.4. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Eau Potable en délégation du territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Eau au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	5 056 058
Dépenses réelles	3 495 056
Epargne brute	1 561 002
Capital restant dû au 31/12/2020	11 299 214
Durée d'extinction de la dette (P153.2)	7,2 années

2.7.5. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXPLOITANT (DSP ET REGIES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire :

	Année 2017	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	22 134 616 €	23 380 083 €	24 402 434 €	24 085 799 €	- 1,30 %
Charges	23 267 252 €	25 783 023 €	26 187 911 €	27 603 245 €	+ 5,40 %
Résultat avant impôt	- 1 132 638 €	- 2 680 682 €	- 1 785 477 €	- 3 517 446 €	- 97 %

- Suivi des CARE 2020 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteauneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles
Produits	68 511 €	1 339 617 €	1 410 447 €	374 668 €	513 326 €	1 354 700 €
Charges	115 173 €	1 598 122 €	1 519 560 €	427 646 €	583 993 €	1 255 400 €
Résultat avant impôts	- 46 662 €	- 258 505 €	- 109 113 €	- 52 978 €	- 70 667 €	99 300 €

Entité de gestion	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Produits	1 325 224 €	335 954 €	754 114 €	869 742 €	461 146 €	331 434 €
Charges	1 492 268 €	348 768 €	825 004 €	1 074 542 €	665 713 €	385 752 €
Résultat avant impôts	- 167 044 €	- 12 814 €	- 70 890 €	- 204 800 €	- 204 567 €	- 54 318 €

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puylobier
Produits	3 309 009 €	291 749 €	580 500 €	590 337 €	475 032 €	225 958 €
Charges	3 595 814 €	341 620 €	638 600 €	723 279 €	505 267 €	299 596 €
Résultat avant impôts	- 286 805 €	- 49 871 €	- 58 100 €	- 132 942 €	- 30 235 €	- 73 638 €

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Antonin-sur-Bayon	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues
Produits	263 480 €	769 012 €	70 995 €	529 330 €	1 147 957 €	205 438 €
Charges	319 410 €	910 198 €	89 635 €	622 800 €	1 387 659 €	244 148 €
Résultat avant impôts	- 55 930 €	- 141 186 €	- 18 640 €	- 93 470 €	- 239 702 €	- 38 710 €

Entité de gestion	Ventabren	Vitrolles
Produits	1 003 911 €	5 484 208 €
Charges	1 154 689 €	6 478 589 €
Résultat avant impôts	- 150 778 €	- 994 381 €

- Compte Administratif des régies :
 - Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	22 203 423,51 €	26 654 557,53 €	+ 20 %
Charges	18 457 067,52 €	22 926 299,51 €	+ 24 %
RESULTAT	3 746 355,99 €	3 728 258,02 €	- 0,48 %

- Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	10 346 972 €	12 086 000 €	+ 17 %
Charges	7 497 286 €	11 149 000 €	+ 49 %
RESULTAT	2 849 686 €	937 000 €	- 67 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Entité de gestion	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Châteauneuf-le-Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau
Dotation 2020	40 601,29 €	40 294,53 €	29 041,09 €	37 153,23 €	16 513,00 €	45 460,46 €
Dépense 2020	13 202,51 €	38 972,58 €	8 667,35 €	20 830,42 €	10 464,00 €	19 347,17 €
Solde Annuel	27 398,78 €	1 321,95 €	20 373,74 €	16 322,81 €	6 049,00 €	26 113,29 €
Solde cumulé	53,71 €	-106 619,60 €	74 659,37 €	60 552,83 €	28 867,00 €	- 59 288,07 €

Entité de gestion	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau (nouveau contrat)	Meyrargues
Dotation 2020	39 450,00 €	37 817,00 €	64 013,93 €	2 150,71 €	34 745,00 €	18 078,21 €
Dépense 2020	43 957,14 €	31 701,00 €	27 390,63 €	581,51 €	0 €	1 990,54 €
Solde Annuel	- 4 507,14 €	6 116,00 €	36 623,30 €	1 569,20 €	34 745,00 €	16 087,67 €
Solde cumulé	57 323,86 €	5 902,00 €	238 973,37 €	1 704,88 €	34 745,00 €	14 700,16 €

Entité de gestion	Meyreuil	Peyrolles	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets
Dotation 2020	30 411,00 €	15 677,70 €	7 204,00 €	77 810,00 €	46 690,00 €	53 012,71 €
Dépense 2020	0 €	9 310,48 €	9 509,78 €	4 234,09 €	11 311,57 €	47 629,83 €
Solde Annuel	30 411,00 €	6 367,22 €	- 2 305,78 €	73 575,91 €	35 378,43 €	5 382,88 €
Solde cumulé	92 107,00 €	10 724,30 €	60 982,00 €	73 365,87 €	106 563,00 €	5 306,69 €

Entité de gestion	Vitrolles
Dotation 2020	166 052,25 €
Dépense 2020	19 228,88 €
Solde Annuel	146 823,37 €
Solde cumulé	342 138,18 €

Pour les contrats non mentionnés dans les tableaux, une provision pour renouvellement en cas de casse est prévue. Cette provision ne constitue pas un compte de renouvellement.

- Suivi des principaux engagements contractuels (DSP) :

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Rendement mini	67,13 %	90,20 %	Oui
Bouc-Bel-Air	Rendement mini	86,50 %	84,30 %	Non
Cabriès	Rendement mini	68 %	83,70 %	Oui
Châteauneuf-le-Rouge	Rendement mini	89 %	89,80 %	Oui
Coudoux	Rendement mini	88,5 %	92,50 %	Oui
Eguilles	Rendement mini	80 %	87,70 %	Oui
Fuveau	Rendement mini	82 %	78,90 %	Non
Jouques	Renouvellement branchement	-	1	Oui
Lambesc	ILVNC max	4,75 à fin 2020	4,40	En cours
La Roque-d'Anthéron	ILP max	6,5	7,80	Non
Le Puy-Ste-Réparate	Rendement mini	83 %	83,20 %	Oui
Le Tholonet	Rendement mini	88,2 % moyen sur les 2 dernières années	89,85 %	Oui

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Les Pennes-Mirabeau	ILP max	6,80 à fin 2024	8,00	En cours
Meyrargues	Rendement mini	83,75 %	88,90 %	Oui
Meyreuil	Rendement mini	87,5 % en fin de contrat	66,90 %	En cours
Peynier	Travaux concessifs	430 000 €	Réalisé en début de contrat	Oui
Peyrolles-en-Provence	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	86,50 %	Oui
Puylobier	ILP max	3 sur les 3 dernières années	1,50	Oui
Rognes	Renouvellement branchements	Branchements plomb	1	En cours (reste 1,2 %)
Rousset	Rendement mini	85 %	88,80 %	Oui
St-Antonin-sur-Bayon	ILP max	2,5 moyen sur les 3 dernières années	1,00	Oui
St-Cannat	Rendement mini	80 % sur les 3 dernières années	82,10 %	Oui
Trets	ILVNC max	5,83	3,40	Oui
Vauvenargues	ILP max	4,5 sur les 3 dernières années	1,10	Oui
Ventabren	Rendement mini	80 %	89,40 %	Oui
Vitrolles	Rendement mini	85,5 %	81,60 %	Non

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0002 €/m³

2.8. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire, les délégataires et les régies ont engagé environ 7,1 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2020 sont les suivants :

- 311 mètres-linéaire (ml) de travaux d'extension de réseaux, sur les communes de Cabriès et Ventabren ;
- Travaux réalisés sous conventions de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) et Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) avec les communes.

Les principales études réalisées sont :

- Schéma directeur d'alimentation en eau potable du secteur 1 de la commune des Pennes-Mirabeau ;
- Phase 1 de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource des communes de Coudoux, Ventabren, Berre-l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux, pilotée par le Territoire du Pays Salonais.

2.8.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, 1 441 concessions nouvelles ont été créées en 2020, dont 681 branchements neufs.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- 3 397 ml de travaux d'extension de réseaux par la Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA) ;
- Mise en place d'installations d'injection de chlore gazeux sur le secteur Bassin Nord distribuant une partie des réseaux d'Aix en Provence nord par la REPA ;
- Création d'une usine de filtration de 70 m³/h et sécurisation du forage de Traconnade à Jouques ;
- Démarrage des travaux de création du réservoir de 300 m³, de la suppression et de la chloration des Vergers vers le Parc Club de l'Arbois à Cabriès ;
- Réalisation de travaux d'extension de réseaux par les délégataires, dans le cadre de programmes d'aménagement.

2.8.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2020 sont les suivants :

- Travaux d'adaptation électrique à la station de filtration de Peynier ;
- Diagnostic amiante de voirie en préparation de futurs chantier.

2.8.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont les suivants :

- 835 ml de travaux de réhabilitation de réseaux et 66 branchements renouvelés par la REPA ;
- Remplacement du doseur chlore de l'usine de Molx à Simiane-Collongue par la REABMG ;
- Renouvellement dans le cadre des contrats de délégations de service public :
 - o 141 équipements électromécaniques ;
 - o 450 mètres linéaire de réseaux et 30 branchements ;
 - o 3 742 compteurs ;
- Réparation des fuites :
 - o 582 fuites sur canalisation ;
 - o 611 fuites sur branchements ;
- Recherche systématique des fuites sur 524 km de réseaux.

2.8.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de travaux qui a pour objectif principal de contribuer à la continuité de service et à l'amélioration du rendement du réseau.

Les principales études et les principaux travaux en cours en 2021 sont les suivants :

- Réhabilitation du réservoir des Pradeaux à Gréasque ;
- Amélioration du process de la station de filtration de Coudoux ;
- Réhabilitation du réseau de l'avenue Kennedy à La Roque d'Anthéron ;
- Extension de réseaux secteur de la Félicité à La Roque d'Anthéron ;
- Aménagement du nouveau forage au captage de Chénerilles au Puy-Sainte-Réparate ;
- Sécurisation d'ouvrage au Tholonet ;
- Création d'un secours au captage du Lion d'Or à Meyrargues ;
- Extension de réseaux quartier de la Treille à Peynier ;
- Réhabilitation du forage des Cinq Onces et création d'un secours à Peyrolles ;
- Renouvellement des réseaux des rues Croix Blanche, Bareme et des Ecoles à Peyrolles ;
- Pose d'un stabilisateur de pression sur le réseau de Trets ;
- Création d'un by-pass au réservoir du Roucas à Vitrolles ;
- Etude du périmètre de protection du captage de Bertoire à Lambesc ;
- Etude de renouvellement des autorisations de captages dans les communes de Jouques, La Roque d'Anthéron, Meyrargues, Peyrolles et Vauvenargues ;
- Sécurisation de la distribution en eau sur la commune de Meyreuil ;
- Etude pour la sécurisation de la ressource en eau des communes de Peyrolles et Meyrargues ;
- Poursuite de l'étude de faisabilité pour la sécurisation de la ressource des communes de Coudoux, Ventabren, Berre-l'Étang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux, pilotée par le Territoire du Pays Salonais ;
- Etude de renouvellement des réseaux en acier de la Zone Industrielle des Estroublans à Vitrolles.

3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



Ce rapport présente les données globales sur le territoire. Les données par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

Les faits et évènements marquants qui ont eu lieu sur le territoire au cours de l'année 2020 sont les suivants :

- Démarrage du nouveau contrat de délégation du service public d'assainissement collectif de la commune des Pennes-Mirabeau le 1^{er} mars 2020 ;
- Activation des Plans de Continuité d'Activité durant la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Evolution réglementaire ne permettant plus l'épandage agricole, impactant les filières d'évacuation des boues des communes d'Eguilles, Le Puy-Sainte-Réparate et Saint-Cannat
 - Arrêté du 30/04/2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de Covid-19
- Cyber-attaque d'ampleur qui a notamment impacté les accès aux serveurs métropolitain et du Territoire durant le premier confinement.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

3.3.1. LA COLLECTE

En 2020, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 1 549,07 km

Le linéaire de réseau 2020 est en augmentation de 3,12 % par rapport à l'année 2019. Il comporte 2,51 km de réseau unitaire et 1 546,56 km de réseau d'eaux usées (séparatif).

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Aix La Pioline	165 000	Boues activées	NR	Arc
Aix Ouest	30 000	Secondaire	NR	Arc
Beaurecueil	500	Lit bactérien	17 520	Ruisseau Brancaï / Arc
Bouc-Bel-Air – Simiane-Collongue	20 000	Boues activées aération prolongée	1 518 364	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Lagremeuse	8 033	Boues activées faible charge	611 533	Grand Vallat / Arc
Cabriès – Parc Club	150	Boues activées faible charge		Grand Vallat / Arc
Châteauneuf-le-Rouge	2 600	Secondaire	NR	Arc
Coudoux-Ventabren-Velaux	16 000	Boues activées + traitement azote/phosphore	828 532	Arc
Eguilles	8 667	Boues activées	466 231	Ruisseau du Malvallat / Arc
Rives Hautes (Fuveau-Gréasque)	12 000	Boues activées aération prolongée	NR	Arc
Gardanne	50 000	Boues activées	NR	Vallat de cauvet/Arc
Jouques	4 000	Boues activées	116 931	Le Réal
Lambesc	13 500	Boues activées faible charge	339 244	Le Bourely / Touloubre
La Roque-d'Anthéron	12 000	Boues activées + biologique procédé « organica »	348 511	Durance
Le Puy-Ste-Réparade	5 600	Boues activées moyenne charge	208 896	La Durance du vallon de la Campana à l'amont de Mallemort
Le Puy-Ste-Réparade - Saint-Canadet	250	Lit bactérien		Infiltration dans le sol / Durance
Meyrargues	3 333	Boues activées aération prolongée	141 067	Grand Vallat / Durance
Meyreuil	9 700	Boues activées + traitement azote/phosphore	491 893	La Luynes / Arc
Peynier Village	3 000	Boues activées faible charge	123 827	Roubine / Arc
Peynier Hameau des Michels	300	Décantation/digestion anaérobie		Roubine / Arc

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m ³	Lieu du rejet
Peyrolles-en-Provence	6 133	Boues activées aération prolongée	268 444	Durance
Puylobier	1 500	Lit bactérien	83 041	Ruisseau de Saint-Pancrace / Arc
Rognes nouvelle STEP	3 500	Boues activées	110 874	Vallat de Gourgonier vers le bassin de Saint-Christophe
Rognes lagune	280	Lagunage		Durance
Rousset Village	12 000	Boues activées aération prolongée	421 923	Arc
St-Antonin-sur-Bayon	50	Lit Macrophyte	NR	Le Bayon / Arc
St-Cannat	5 000	Boues activées	274 938	Ruisseau de Budéou / Touloubre
St-Estève-Janson	750	Lit Macrophyte	NR	Durance
St-Marc-Jaumegarde (STEP des Bonfillons)	150	Filtres plantés	NR	Arc
St-Paul-lès-Durance	1 300	Lagunage	NR	Sol – BV Durance
Trets	14 000	Boues activées faible charge	599 285	La Gardi / Arc
Vauvenargues	600	Filtres plantés	18 250	La Cause / Arc
Venelles Sud	9 500	Secondaire	NR	Touloubre
Vitrolles	120 000	Boues activées faible charge	3 561 704	La Cadière
Total territoire	539 396		10 551 008	

*EH : Equivalent-habitants

3.4. LE RESEAU DE COLLECTE

- Gestion des eaux usées autres que domestiques :

115 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire du Pays d'Aix

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

- Bilan de l'exploitation :

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	Linéaire réalisé en 2020 (km)
Curage préventif	101,327
Interventions de débouchage	90,760
Inspections télévisées	43,709
Fumigation	37,263

10,52 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

Le nombre de points noirs a augmenté pour la deuxième année consécutive : + 23 %.

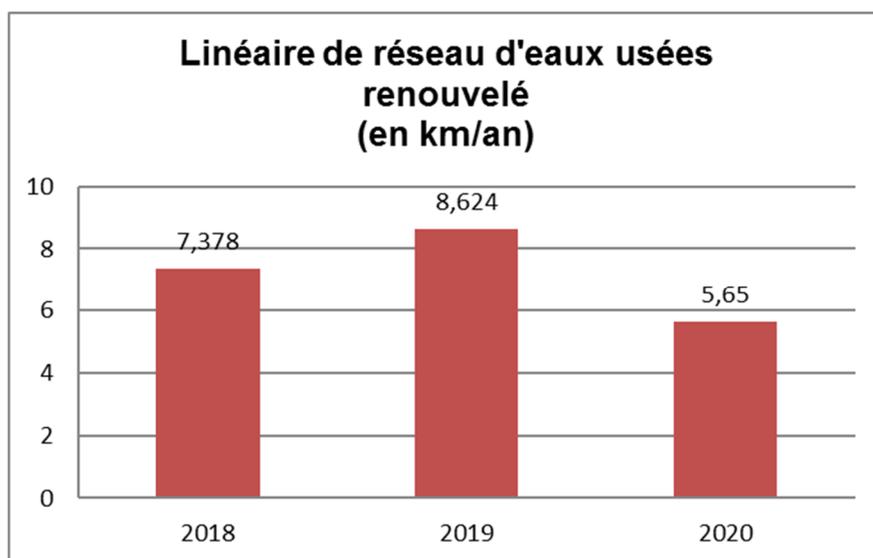
- Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Par temps de pluie, le réseaux d'assainissement est soumis à d'importantes entrées d'Eaux Claires Parasites (ECP), se caractérisant par la réception d'abondants volumes supplémentaires dans les systèmes de collecte des eaux usées et en entrée des stations d'épuration.

Afin de lutter contre ce dysfonctionnement, plusieurs diagnostics complets du système de collecte et modélisations hydrauliques ont été réalisés, notamment à Bouc-Bel-Air, Cabriès et Trets. Des inspections télévisuelles et essais à la fumée sont également réalisées régulièrement afin d'identifier les problèmes d'étanchéité et les mauvais raccordement (eaux pluviales sur eaux usées).

En 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de 0,36 %

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2020, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du Territoire du Pays d'Aix est de 15 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

L'indice retenu cette année pour le Territoire est l'indice le plus faible de toutes les entités de gestion. Les indices fluctuent suivant les communes entre 15 et 92 points.

Les programmes de mises à jour du Système d'Information Géographique (SIG), à partir des données de terrain, permettent d'améliorer cet indicateur.

En 2020, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) est de 93,75 %

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.

En 2019, la DDTM13 avait jugé le système de collecte de Bouc-Bel-Air/Simiane non conforme.

Au regard des déversements observés en 2020 sur les systèmes de collecte de Bouc-Bel-Air/Simiane-Collongue, Meyrargues et Meyreuil-Le Pontet, ceux-ci sont jugés non conformes par le Territoire du Pays d'Aix. Ces non-conformités devront être confirmées par la DDTM 13.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 0 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des eaux usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

L'indice retenu cette année pour le Territoire est l'indice le plus faible de toutes les entités de gestion. Les indices fluctuent suivant les communes entre 0 et 110 points.

- Bilan d'autosurveillance :

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles réglementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « Mesures des Rejets » de l'Agence de l'Eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année	Nombre	Volume déversé en m ³	% par rapport au volume entrant à la STEP
2019	NR	310 361	2,15
2020	214	172 352	1,63

L'année 2020 a globalement été beaucoup moins pluvieuse que l'année 2019, ce qui explique la baisse des déversements.

3.5. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Niveau de conformité 2019 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2020 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	1 STEP non conforme (Venelles Nord)	100 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	1 STEP non conforme (Peynier)	99,59 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	8 STEP non conformes	96,48 %

Les 8 stations d'épuration ayant présentées des non-conformités au regard des prescriptions locales en 2019 sont les suivantes :

- Non-conformité autosurveillance : Fuveau-Gréasque ;
- Non-conformité performance : Châteauneuf-le-Rouge, Eguilles, Meyrargues, Meyreuil, Peynier, Rousset et Vitrolles.

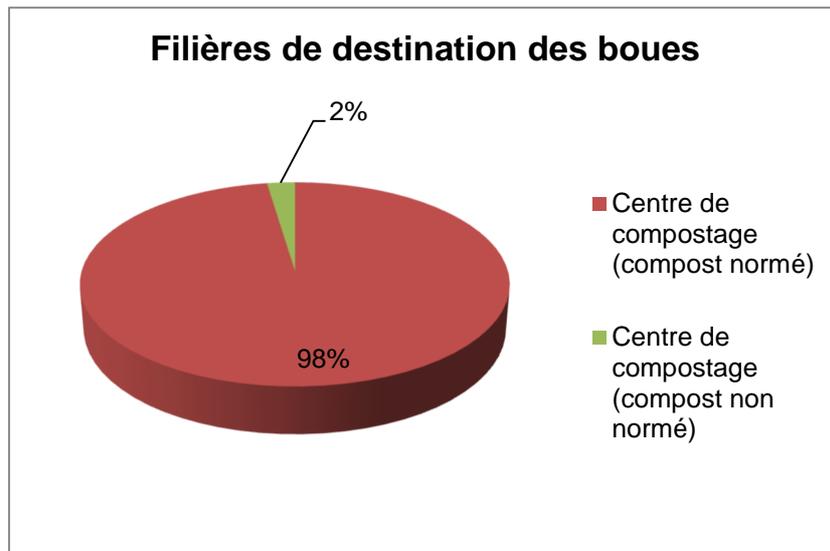
3.6. LA GESTION DES DECHETS

- La gestion des boues :

6 030 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2020 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la réglementation (indicateur P206.3)



Suite à l'évolution de la réglementation sur le traitement des boues liée à la période du Covid-19, des travaux ont été engagés par le délégataire sur la station d'épuration d'Eguilles, afin de pouvoir réaliser un compost rustique sur site respectant les prescriptions d'hygiénisation des boues.

- La gestion des autres sous-produits :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	30	Décharge
Graisses	125	Traitées en STEP
Refus de dégrillage	357	Décharge

3.7. LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :

L'accueil clientèle s'effectue sur 8 sites différents, en fonction du mode de gestion des différentes communes. Les modes de gestion sont détaillés au chapitre 1.4.

- Communes en Délégation de Service Public :
 - Société des Eaux de Marseille :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

275 rue Pierre Duhem – Zone des Milles

13 290 AIX EN PROVENCE

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15

Tel : Centre service Clients La Passerelle – 0 969 39 40 50 (numéro cristal, appel non surtaxé)

Site internet : eauxdemarseille.fr

Une permanence d'accueil est également ouverte dans la commune de Trets le mercredi de 8h à 12h et le vendredi de 13h30 à 17h.

3 avenue Mirabeau

13530 TRETTS

- SAUR :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence de Salon-de-Provence :

140 Impasse de Dion Bouton – ZAC de la Crau
13 300 SALON DE PROVENCE
Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
Tel : 04 83 06 70 02
Site internet : www.saurclient.fr

Pour les usagers de la commune de Vitrolles, un accueil physique s'effectue sur rendez-vous à :
Station d'épuration
Rue de la Glacière
13 127 VITROLLES

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 04 83 06 70 09.

- Compagnie des Eaux et de l'Ozone (VEOLIA) :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Aix-en-Provence :

VEOLIA EAU
Territoire Bouches-du-Rhône – Val de Durance
Europarc de Pichaury – 1330 rue Guilibert de la Lauzière
13 856 AIX EN PROVENCE
Tel : 09 69 329 328 (24h/24, 7j/7, appel non surtaxé)
Site internet : www.eau-services.com

- SEERC – SUEZ :

L'accueil des abonnés s'effectue à l'agence d'Istres :

8.1 Chemin du Capeau – ZAC de Trigane
13 800 ISTRES
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Service Clients du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30
Tel : 0 977 409 431 (appel non surtaxé)
Site internet : www.toutsurmoneau.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 0 977 429 431 (appel non surtaxé)

- Communes en Régie :

- Régie des Eaux du Pays d'Aix :
 - Agence d'Aix-en-Provence

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence d'Aix-en-Provence
185 avenue de Pérouse
13 100 AIX EN PROVENCE
Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et de 13h30 à 16h30
Tel : 04.13.57.39.00
Mail : contact-aix@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Gardanne

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Gardanne

184 avenue Mistral

13 120 GARDANNE

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 (fermé le jeudi après-midi)

Tel : 04.42.51.79.75

Mail : contact-gardanne@eauxdupaysdaix.fr

- Agence de Venelles

L'accueil des abonnés s'effectue à :

REPA - Agence de Venelles

45 avenue Maurice Plantier

13 770 VENELLES

Tel : 04.42.54.33.82 (disponible 24h/24 et 7j/7)

- Régie de l'eau et de l'assainissement du Bassin Minier et du Garlaban

L'accueil des abonnés s'effectue au siège de la régie (ex-SIBAM) :

Auberge Neuve – Quartier Bédelin

13 124 PEYPIN

Accueil du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Tel : 04.42.04.65.43

Site internet : sibam.fr

En dehors des horaires d'ouverture et en cas d'urgence, un numéro d'astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7. Il s'agit du 06.14.09.14.46.

- Les indicateurs de performance :

En 2020, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1) est de 99,61 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,12 / 1 000

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2020, le taux de réclamations (P258.1) est de 0,73 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Cet indicateur est en hausse par rapport à l'année 2019, après une forte baisse entre 2018 et 2019.

3.8. LA GESTION FINANCIERE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURES

Les volumes facturés en 2020 sont de 18 069 663 m³

Le détail des volumes facturés par commune et mode de gestion est fourni en annexe 2.

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYES

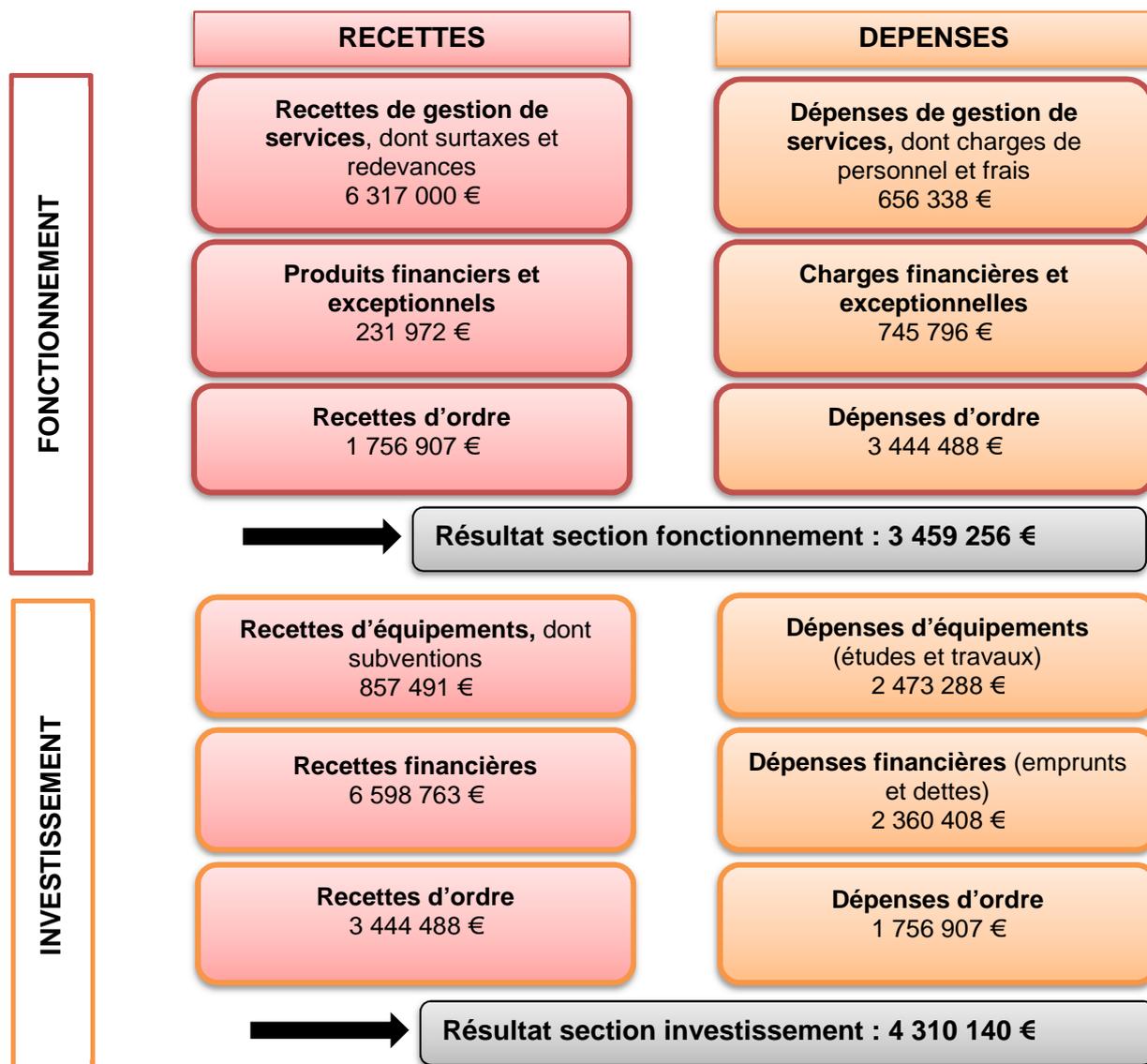
Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2020 (P257.0) est de 1,06 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le taux d'impayés est en baisse en 2020, après plusieurs années successives de hausse.

3.8.3. BUDGET DU SERVICE

- Les grands équilibres financiers du budget annexe Assainissement en délégation du territoire:



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

- Etat de la dette Assainissement au 31/12/2020 :

	Montant en €
Recettes réelles	6 548 972
Dépenses réelles	1 402 134
Epargne brute	5 146 838
Capital restant dû au 31/12/2020	17 442 596
Durée d'extinction de la dette (P256.2)	3,4 années

3.8.4. ANALYSE DU COMPTE D'EXPLOITATION (DSP ET REGIES PERSONNALISEES)

- Suivi des CARE – montants globalisés à l'échelle du Territoire (y compris STEP industrielle de Rousset) :

	Année 2017	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	12 117 922 €	11 911 176 €	15 555 974 €	15 422 160 €	- 0,8%
Charges	12 952 831 €	13 440 522 €	18 265 862 €	18 175 224 €	- 0,5 %
Résultat avant impôt	- 844 887 €	- 1 628 809 €	- 2 709 889 €	- 2 753 064 €	- 1,6 %

- Suivi des CARE 2020 par contrat :

Entité de gestion	Beaurecueil	Bouc-Bel-Air	STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Cabriès	Coudoux	STEP Coudoux / Ventabren / Velaux
Produits	16 498 €	657 178 €	565 871 €	637 727 €	77 171 €	331 694 €
Charges	45 865 €	765 895 €	752 204 €	894 233 €	101 878 €	584 277 €
Résultat avant impôts	- 29 367 €	- 108 717 €	- 186 333 €	- 256 506 €	- 24 707 €	- 252 583 €

Entité de gestion	Eguilles	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Ste Réparate	Le Tholonet
Produits	733 352 €	250 270 €	531 416 €	417 838 €	303 002 €	210 459 €
Charges	672 437 €	263 960 €	673 480 €	695 422 €	465 096 €	207 272 €
Résultat avant impôts	60 915 €	- 13 690 €	- 142 064 €	- 277 584 €	- 162 094 €	3 187 €

Entité de gestion	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier	Peyrolles	Puylobrier
Produits	1 461 539 €	168 284 €	551 000 €	174 868 €	326 096 €	108 949 €
Charges	1 723 794 €	256 261 €	586 600 €	276 213 €	582 994 €	287 221 €
Résultat avant impôts	- 262 255 €	- 87 977 €	- 35 600 €	- 101 345 €	- 256 898 €	- 178 272 €

Entité de gestion	Rognes	Rousset	Saint-Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren
Produits	155 650 €	761 181 €	275 350 €	539 190 €	31 902 €	92 879 €
Charges	214 380 €	988 958 €	274 640 €	745 946 €	47 288 €	126 210 €
Résultat avant impôts	- 58 730 €	- 227 777 €	710 €	- 206 756 €	- 15 386 €	- 33 331 €

Entité de gestion	Vitrolles
Produits	2 663 100 €
Charges	2 803 400 €
Résultat avant impôts	- 140 300 €

- Compte Administratif des régies :
 - Régie des Eaux du Pays d'Aix

	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	20 975 512,09 €	25 983 345,46 €	+ 24 %
Charges	17 264 421,71 €	23 513 886,44 €	+ 36 %
RESULTAT	3 711 090,38 €	2 469 459,02 €	- 33 %

- Régie du Bassin Minier et du Garlaban

	2017	2018	2019	2020	Ecart année N-1
Produits	2 068 359 €	2 180 102 €	3 464 620 €	4 236 948 €	+ 22 %
Charges	1 114 960 €	2 724 519 €	3 357 741 €	3 506 043 €	+ 4 %
RESULTAT	953 399 €	- 544 417 €	106 879 €	730 905 €	+ 584 %

- Suivi du compte de renouvellement (GER) :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

Jouques Entité de gestion	Bouc-Bel-Air	Cabriès	Coudoux	STEP Coudoux / Ventabren / Velaux	Eguilles	Lambesc
Dotation 2020	31 080 €	70 129 €	2 644 €	43 859 €	112 552 €	54 184 €
Dépense 2020	8 682 €	14 205 €	2 759 €	28 918 €	210 072 €	74 635 €
Solde Annuel	22 398 €	55 924 €	- 115 €	14 941 €	- 97 519 €	- 20 451 €
Solde cumulé	39 679 €	- 141 789 €	3 364 €	- 8 855 €	- 306 854 €	95 797 €

Entité de gestion	Le Puy Ste Réparade	Le Tholonet	Les Pennes-Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Rognes
Dotation 2020	17 714 €	1 411 €	29 199 €	7 295 €	13 918 €	2 285 €
Dépense 2020	3 102 €	- €	207 875 €	6 242 €	11 578 €	2 822 €
Solde Annuel	14 612 €	1 411 €	- 178 676 €	1 053 €	2 340 €	- 537 €
Solde cumulé	44 617 €	- 10 794 €	81 253 €	24 086 €	27 413 €	7 976 €

Entité de gestion	Rousset	Saint-Cannat	Trets	Vitrolles
Dotation 2020	103 886 €	42 488 €	55 621 €	226 306 €
Dépense 2020	338 488 €	5 040 €	10 860 €	272 200 €
Solde Annuel	- 234 602 €	37 448 €	44 761 €	- 45 894 €
Solde cumulé	474 767 €	153 177 €	36 456 €	49 817 €

Pour les contrats non mentionnés dans les tableaux, une provision pour renouvellement en cas de casse est prévue. Cette provision ne constitue pas un compte de renouvellement.

- Suivi des principaux engagements contractuels (DSP) :

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Beaurecueil	Curage préventif	10 % du linéaire/an	8,54 %	En cours
Bouc-Bel-Air	Curage préventif ITV Fumigation	17 % du linéaire / an 8 % du linéaire / an 6 500 ml / an moyen	19 % 10 % 8 243 ml	Oui Oui Oui
STEP Bouc-Bel-Air / Simiane	Curage préventif ITV Fumigation	33 % du linéaire / an 100 % fin de contrat 100 % fin de contrat	46 % 0 % 10 %	Oui En cours En cours
Cabriès	Curage préventif ITV Fumigation	20 % du linéaire / an 45 600 ml fin de contrat 45 600 ml fin de contrat	17 % 7 903 ml 14 491 ml	En cours En cours En cours
Coudoux	Curage préventif	15 % du linéaire/an	14,5 %	En cours
Eguilles	Indice P202.2B ILE max	105 points mini en 2021 4,5 en 2020	29 points 3,84	En cours Oui
Jouques	Curage préventif	20 % du linéaire/an	0	En cours
Lambesc	Curage préventif ITV Fumigation	40 000 ml fin de contrat 16 000 ml fin de contrat 10 000 ml fin de contrat	4 087 ml 0 ml 0 ml	En cours
La Roque d'Anthéron	Curage préventif	10 % du linéaire/an	13 %	Oui
Le Puy-Ste-Réparade	Curage préventif ITV	5 % du linéaire / an 5 % du linéaire / an	6 % 3 %	Oui En cours
Le Tholonet	Curage préventif	10 % du linéaire/an	2 %	En cours

Contrats	Engagement	Prévu au contrat	Réalisé en 2020	Atteinte des objectifs
Les Pennes-Mirabeau	Curage préventif ITV	7 950 ml / an 5 400 ml / an	3 667 ml 2 320 ml	En cours En cours
	Videopériscope Contrôle branchements à la fumée	26 500 ml/an les 2 premières années 1 263/an (les 2 premières années)	0 0	En cours
Meyrargues	Curage préventif	15 % du linéaire/an en moyenne	12 %	En cours
Meyreuil	Curage préventif	1 750 ml/an	2 852 ml	Oui
Peynier	Travaux concessifs	150 000 € de dépenses	100 %	Oui
Peyrolles-en-Provence	Curage préventif	20 % du linéaire/an	27 %	Oui
Puylobier	Curage préventif	1 350 ml / an moyen	1 704 ml	Oui
	Dératisation/désinsectisation	450 ml / an	625 ml	Oui
	ITV	900 ml / an	1 704 ml	Oui
	Fumigation	450 ml / an moyen	635 ml	Oui
Rognes	Curage préventif	15 % du linéaire/an	15 %	Oui
Rousset	Plans et inventaire	Mise à jour annuelle	Oui	Oui
St-Cannat	Curage préventif	2 850 ml / an moyen	3 459 ml	Oui
	ITV	600 ml / an moyen	611 ml	Oui
	Fumigation	300 ml / an moyen	369 ml	Oui
Trets	Curage préventif	5 622 ml / an moyen	5 951 ml	Oui
	ITV	18 000 ml fin de contrat	2 177 ml	En cours
	Fumigation	21 000 ml fin de contrat	3 143 ml	En cours
Vauvenargues	Curage préventif	10% du linéaire/an	7 %	En cours
	ITV	12% fin de contrat	0	En cours
	Dératisation/désinsectisation	12% fin de contrat	0	En cours
	Fumigation	12% fin de contrat	0	En cours
Ventabren	Curage préventif	10% du linéaire/an	10 %	Oui
	ITV	200 ml/an	0	En cours
Vitrolles	ITV	7 135 ml/an	6 477 ml	En cours
	Fumigation	7 135 ml/an	7 386 ml	Oui

3.8.5. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITE

Les délégataires contribuent au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) bénéficiant aux abonnés en difficulté financière.

En 2020, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0001 €/m³

3.9. LES ETUDES ET TRAVAUX

Le Territoire, les délégataires et les régies ont engagé environ 9 millions d'euros HT pour les études et travaux en 2020.

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2020 sont les suivants :

- 217 mètres-linéaire (ml) de travaux d'extension de réseaux, chemin du Rioulet à Cabriès et chemin de Pepioux à Ventabren ;
- Travaux réalisés sous conventions de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage (TTMO) et Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) avec les communes.

Les principales études réalisées par le Territoire en 2020 sont :

- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées du secteur 1 de la commune des Pennes-Mirabeau ;
- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de Vitrolles.

3.9.1.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les gestionnaires, délégataires et régies, sont chargés des travaux de réalisation des concessions nouvelles. A ce titre, 661 branchements neufs ont été créés en 2020.

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- 2 241 ml de travaux d'extension de réseaux par la REPA ;
- 1 398 ml de travaux d'extension de réseaux et création du poste de relevage de la Reynardière à Cabriès.

3.9.2. TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1. Sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité

Les principaux travaux réalisés par le Territoire du Pays d'Aix en 2020 sont les suivants :

- 1 029 mètres-linéaire (ml) de travaux de renouvellement et réhabilitation de réseaux, avenue d'Aix à Puyloubier, avenue Denis Padovani et Bord du lac à Vitrolles ;
- Sécurisation et consignation hydraulique du poste principal de la station d'épuration de Saint-Cannat ;
- Réfection de l'étanchéité de la toiture du bâtiment administratif et dévoiement aérien de la canalisation aéraulique de la file 2 de la station d'épuration de Vitrolles ;
- 1 403 ml de diagnostics par inspection télévisuelle des canalisations ;
- Diagnostic amiante de voirie en préparation de futurs chantier.

3.9.2.2. A la charge de(s) opérateur(s)/gestionnaire(s)

Les principaux travaux réalisés en 2020 sont les suivants :

- 877 ml de travaux de réhabilitation de réseaux et 17 branchements renouvelés par la REPA ;
- Achèvement des travaux de réhabilitation de réseaux par chemisage à Simiane-Collongue ;
- Réparation de casses sur canalisations et branchements ;
- Renouvellement dans le cadre des contrats de délégations de service public :
 - o 386 équipements électromécaniques ;
 - o 100 mètres linéaire de réseaux et 48 branchements ;
- 43,7 km de diagnostic des réseaux par inspection télévisuelle ;
- 37,3 km de diagnostic par essais à la fumée.

3.9.3. ETUDES ET TRAVAUX PROGRAMMES

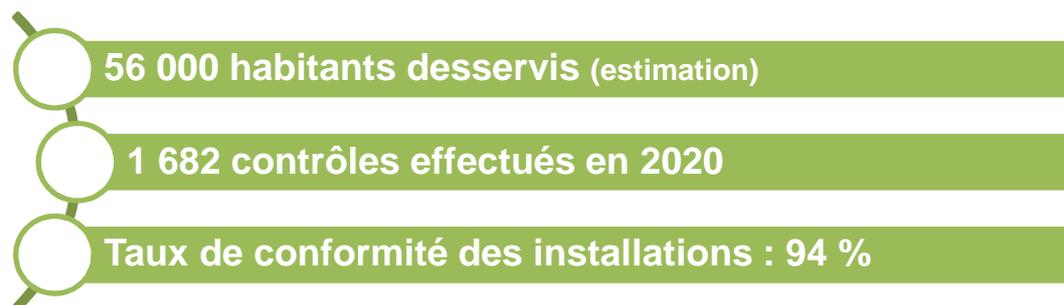
Le Territoire du Pays d'Aix poursuit son programme de travaux qui a pour objectif principal de contribuer à la continuité de service et à une réduction des entrées d'Eaux Claires Parasites sur les systèmes de collecte.

Les principales études et les principaux travaux en cours en 2021 sont les suivants :

- Renouvellement de réseaux dans les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Coudoux, Eguilles, La Roque d'Anthéron, Peyrolles, Rousset et Vitrolles ;
- Mise en sécurité des équipements de la station d'épuration d'Eguilles ;
- Travaux d'adaptation électrique pour le remplacement de la centrifugeuse de la station d'épuration de Peyrolles ;
- Réhabilitation du bassin de décantation de la station d'épuration industrielle de Rousset ;
- Diagnostic par inspection télévisuelle des réseaux ;
- Investigations pour la recherche d'eaux claires parasites dans la commune de Meyreuil ;
- Etude de faisabilité pour la reprise et le traitement des effluents du collège de Rognes (lagune du collège) ;
- Dossier Loi sur l'Eau pour le rabattement de la nappe de la station d'épuration de Vitrolles.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLES DE L'ANNEE 2020



4.2. FAITS MARQUANTS

L'activité du SPANC a été fortement impactée durant l'année 2020, en raison :

- du confinement de la population lié à l'état de crise sanitaire en lien avec la Covid-19 ;
- de l'inertie à la reprise d'activité lors du déconfinement : activité de terrassement ralentie, temps nécessaire à la reprogrammation des contrôles de diagnostics de bon fonctionnement réalisés dans le cadre des transactions immobilières et de la campagne de diagnostics périodiques ;
- de l'annulation de visites de contrôles périodiques liée notamment à la crainte des usagers vis-à-vis de la réception des techniciens sur leur propriété pendant la pandémie.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du Territoire du Pays d'Aix existe depuis 2004. Le parc des installations d'assainissement non collectif sur le territoire du Pays d'Aix est composé d'environ :

- 24 100 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitants) ;
- 400 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre de ventes immobilières ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien avec une fréquence de :
 - 10 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 20 Equivalent-Habitants
 - 5 ans pour les installations traitant une charge brute de pollution organique supérieure à 20 Equivalent-Habitants
- Conseil aux usagers.

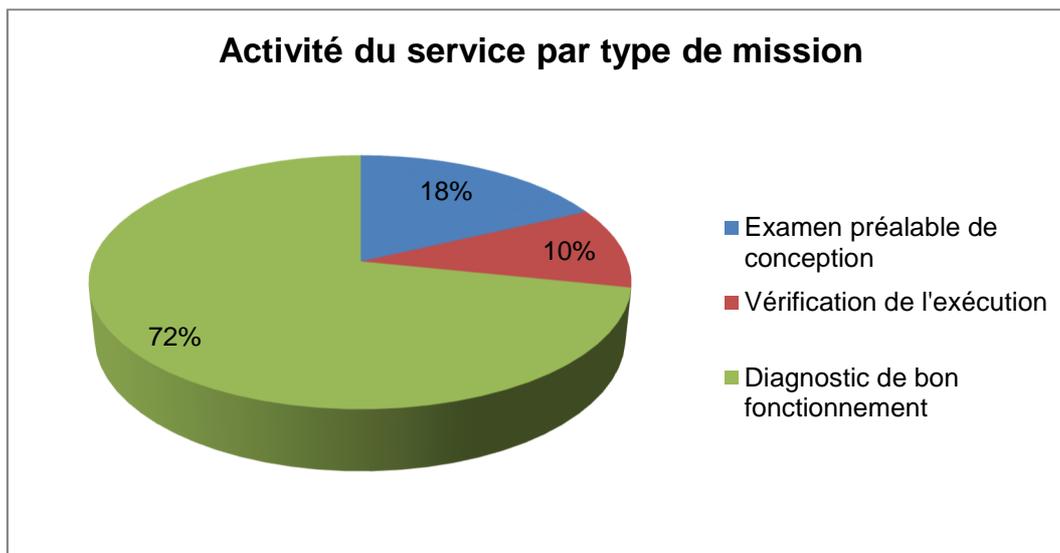
En 2020, la valeur de l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 80 points/140

	Indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	Nombre de points	Mise en œuvre	
			OUI	NON
A/ Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20		X
	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		X
	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		X
	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		X

4.4. L'ACTIVITE DU SERVICE

- Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2018	2019	2020	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	327	338	312	9 472
Vérification de l'exécution DC 333	307	287	234	5 489
Vérification du bon fonctionnement et de l'entretien (VP.334)	1 744	1 675	1 136	37 945



4.5. LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS

- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité depuis 2012 (VP.166) = 5 798
- Autres installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 6 884
- Nombre total d'installations contrôlées depuis 2012 (VP.167) = 13 498
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation depuis 2012 (DC.320) = 116
- Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 818
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis 2012 (DC.322) = 5
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 175

En 2020, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 94 %

Cet indicateur est calculé, à compter des contrôles réalisés, suivant la formule suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012 ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes}}{\text{Nombre d'installations contrôlées depuis 2012}} \times 100$$

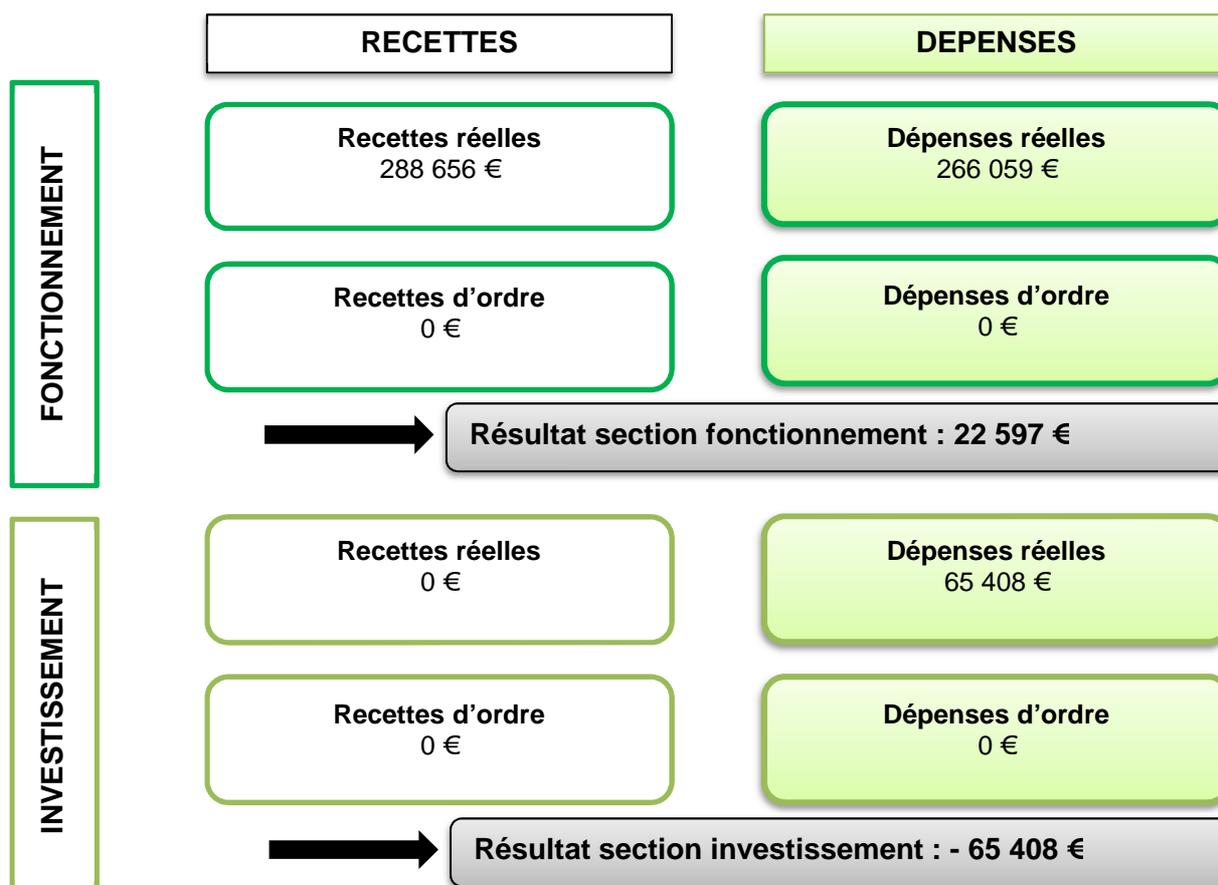
4.6. BUDGET DU SERVICE

- La tarification :

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil n° 2017_CT2_518 du 14/12/2017 applicable depuis le 01/01/2018. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles	164 €
Contrôle de conception d'installations à réhabiliter	128 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles	246 €
Contrôle de bonne exécution d'installations à réhabiliter	192 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	110 € (160 € si diagnostic réalisé à la demande de l'utilisateur, vente ou demande d'urbanisme)
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	260 €

- Les grands équilibres financiers du budget du SPANC :



Les recettes générées par le service sont les suivantes :

- Service obligatoire : 260 944 € ;
- Service facultatif : 0 €.

Les charges de personnel sont prises en compte dans le budget présenté ci-avant.

Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif est inclus dans un budget unique incluant l'assainissement collectif et non collectif.

La crise sanitaire a considérablement impacté les recettes de fonctionnement de l'année 2020.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

- Récapitulatif des prix de l'eau Tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA : « Pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m³ le 1^{er} janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'Eau et de l'Assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

Distribution de l'eau	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau		Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 5,5 %)
	Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Préservation des ressources en eau		
Aix en Provence*	- €	- €	30,00 €	163,41 €	5,30 €	33,60 €	1,9359 €	2,0424 €
Beaurecueil	82,03 €	85,68 €	10,00 €	86,40 €	3,60 €	33,60 €	2,5109 €	2,6490 €
Bouc Bel Air	40,46 €	75,72 €	3,52 €	24,00 €	7,20 €	33,60 €	1,5375 €	1,6221 €
Cabriès	40,29 €	205,15 €	- €	39,60 €	8,40 €	33,60 €	2,7254 €	2,8752 €
Châteauneuf le Rouge	21,18 €	157,12 €	6,12 €	38,40 €	- €	33,60 €	2,1368 €	2,2543 €
Coudoux*	30,90 €	85,13 €	- €	85,19 €	6,00 €	33,60 €	2,0069 €	2,1173 €
Eguilles	62,32 €	141,52 €	- €	48,00 €	10,80 €	33,60 €	2,4687 €	2,6044 €
Fuveau*	36,12 €	159,31 €	17,38 €	22,33 €	6,00 €	33,60 €	2,2895 €	2,4154 €
Gardanne*	- €	- €	30,00 €	144,77 €	5,30 €	33,60 €	1,7807 €	1,8786 €
Gréasque*	- €	- €	47,86 €	172,10 €	- €	33,60 €	2,1130 €	2,2292 €
Jouques	54,00 €	118,80 €	- €	27,44 €	7,20 €	33,60 €	2,0087 €	2,1192 €
La Roque d'Anthéron*	43,58 €	141,38 €	28,61 €	29,98 €	7,20 €	33,60 €	2,3696 €	2,4999 €
Lambesc	35,12 €	125,76 €	- €	52,80 €	2,40 €	33,60 €	2,0807 €	2,1951 €

Distribution de l'eau	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau		Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 5,5 %)
Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Préservation des ressources en eau	Lutte contre la pollution		
Le Puy Sainte Réparate	18,06 €	81,11 €	2,00 €	48,00 €	9,60 €	33,60 €	1,6031 €	1,6912 €
Le Tholonet*	16,96 €	199,06 €	- €	24,00 €	4,32 €	33,60 €	2,3162 €	2,4436 €
Les Pennes Mirabeau	10,36 €	147,74 €	- €	16,42 €	6,00 €	33,60 €	1,7843 €	1,8825 €
Meyrargues	14,92 €	92,26 €	- €	12,00 €	8,40 €	33,60 €	1,3431 €	1,4170 €
Meyreuil	21,78 €	91,48 €	- €	12,00 €	8,40 €	33,60 €	1,3939 €	1,4705 €
Mimet*	- €	- €	47,86 €	172,10 €	- €	33,60 €	2,1130 €	2,2292 €
Pertuis	- €	- €	64,50 €	205,20 €	7,20 €	33,60 €	2,5875 €	2,7298 €
Peynier	14,58 €	174,31 €	- €	12,00 €	4,80 €	33,60 €	1,9941 €	2,1038 €
Peyrolles	15,63 €	117,52 €	- €	21,60 €	7,32 €	33,60 €	1,6305 €	1,7202 €
Puylobier	50,42 €	131,16 €	- €	9,60 €	6,00 €	33,60 €	1,9232 €	2,0289 €
Rognes	40,14 €	113,27 €	5,00 €	38,40 €	9,72 €	33,60 €	2,0011 €	2,1111 €
Rousset*	10,94 €	130,32 €	- €	30,00 €	7,20 €	33,60 €	1,7672 €	1,8644 €
Saint Antonin sur Bayon	32,73 €	163,66 €	47,56 €	67,42 €	- €	33,60 €	2,8747 €	3,0328 €
Saint Cannat	9,50 €	136,04 €	- €	84,00 €	6,60 €	33,60 €	2,2479 €	2,3715 €
Saint Estève Janson	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Saint Marc Jaumegarde*	- €	- €	30,00 €	132,60 €	5,30 €	33,60 €	1,6792 €	1,7715 €
Saint Paul lez Durance	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Simiane Collongue*	- €	- €	31,94 €	194,62 €	4,46 €	33,60 €	2,2052 €	2,3265 €
Trets	39,18 €	88,64 €	13,16 €	31,84 €	6,00 €	33,60 €	1,7701 €	1,8675 €
Vauvenargues	21,90 €	181,16 €	15,20 €	86,40 €	1,20 €	33,60 €	2,8289 €	2,9845 €
Venelles	- €	- €	13,00 €	127,16 €	5,30 €	33,60 €	1,4922 €	1,5743 €
Ventabren	10,74 €	176,41 €	1,92 €	27,60 €	7,20 €	33,60 €	2,1456 €	2,2636 €
Vitrolles	5,28 €	131,88 €	- €	18,60 €	2,40 €	33,60 €	1,5980 €	1,6859 €

- Récapitulatif des prix de l'assainissement Tarifs au 1^{er} janvier 2020 :

Collecte et traitement des eaux usées	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau	Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 10 %)
	Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable		
Aix en Provence	- €	- €	4,50 €	145,22 €	18,0000 €	1,3977 €	1,5375 €
Beaurecueil	21,34 €	168,44 €	- €	20,14 €	18,0000 €	1,8993 €	2,0893 €
Bouc Bel Air	17,76 €	104,53 €	1,52 €	39,60 €	18,0000 €	1,5118 €	1,6629 €
Cabriès	- €	158,84 €	- €	13,20 €	18,0000 €	1,5837 €	1,7421 €
Châteauneuf le Rouge	- €	- €	13,00 €	122,75 €	18,0000 €	1,2812 €	1,4094 €
Coudoux*	17,04 €	73,12 €	- €	30,17 €	18,0000 €	1,1527 €	1,2680 €
Eguilles	44,30 €	110,76 €	- €	42,00 €	18,0000 €	1,7922 €	1,9714 €
Fuveau	- €	- €	4,50 €	145,22 €	18,0000 €	1,3977 €	1,5375 €
Gardanne	- €	- €	13,00 €	122,75 €	18,0000 €	1,2812 €	1,4094 €
Gréasque	- €	- €	48,21 €	128,40 €	18,0000 €	1,6217 €	1,7839 €
Jouques	57,50 €	128,04 €	- €	23,78 €	18,0000 €	1,8944 €	2,0838 €
La Roque d'Anthéron*	43,60 €	104,64 €	25,14 €	29,94 €	18,0000 €	1,8443 €	2,0288 €
Lambesc	25,44 €	93,62 €	- €	21,60 €	18,0000 €	1,3222 €	1,4544 €
Le Puy Sainte Réparate	- €	72,90 €	2,00 €	93,60 €	18,0000 €	1,5542 €	1,7096 €
Le Tholonet	20,52 €	123,08 €	- €	19,20 €	18,0000 €	1,5067 €	1,6574 €
Les Pennes Mirabeau	4,06 €	109,18 €	- €	26,65 €	18,0000 €	1,3157 €	1,4473 €
Meyrargues	- €	126,83 €	- €	28,36 €	18,0000 €	1,4432 €	1,5875 €
Meyreuil*	19,82 €	126,57 €	- €	60,00 €	18,0000 €	1,8699 €	2,0569 €
Mimet	- €	- €	48,21 €	128,40 €	18,0000 €	1,6217 €	1,7839 €
Pertuis	- €	- €	44,00 €	186,00 €	18,0000 €	2,0667 €	2,2733 €
Peynier	- €	110,87 €	- €	36,00 €	18,0000 €	1,3739 €	1,5113 €
Peyrolles	15,60 €	164,72 €	- €	3,60 €	18,0000 €	1,6827 €	1,8510 €
Puylobier	22,50 €	99,84 €	28,00 €	14,40 €	18,0000 €	1,5228 €	1,6751 €
Rognes*	16,52 €	165,97 €	12,00 €	45,60 €	18,0000 €	2,1508 €	2,3658 €

Collecte et traitement des eaux usées	Délégataire		Collectivité - surtaxe Métropole		Agence de l'Eau	Tarif moyen au m ³ HT	Tarif moyen au m ³ TTC (TVA 10 %)
Commune	Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable	Modernisation des réseaux de collecte		
Rousset*	10,88 €	208,80 €	- €	60,00 €	18,0000 €	2,4807 €	2,7287 €
Saint Antonin sur Bayon	- €	- €	4,50 €	145,22 €	18,0000 €	1,3977 €	1,5375 €
Saint Cannat	9,40 €	128,47 €	- €	1,20 €	18,0000 €	1,3089 €	1,4398 €
Saint Estève Janson	- €	- €	6,00 €	142,46 €	18,0000 €	1,3872 €	1,5259 €
Saint Marc Jaumegarde	- €	- €	4,50 €	145,22 €	18,0000 €	1,3977 €	1,5375 €
Saint Paul lez Durance	- €	- €	6,00 €	142,46 €	18,0000 €	1,3872 €	1,5259 €
Simiane Collongue	- €	64,45 €	- €	172,13 €	18,0000 €	2,1215 €	2,3337 €
Trets	33,38 €	78,40 €	25,86 €	19,42 €	18,0000 €	1,4588 €	1,6046 €
Vauvenargues	- €	126,37 €	- €	40,80 €	18,0000 €	1,5431 €	1,6974 €
Venelles	- €	- €	6,00 €	142,46 €	18,0000 €	1,3872 €	1,5259 €
Ventabren	- €	56,71 €	- €	63,60 €	18,0000 €	1,1526 €	1,2679 €
Vitrolles	5,24 €	84,72 €	- €	29,40 €	18,0000 €	1,1447 €	1,2591 €

- Récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement, tarifs au 1^{er} janvier 2021 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatif d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m³ reste une facture théorique.

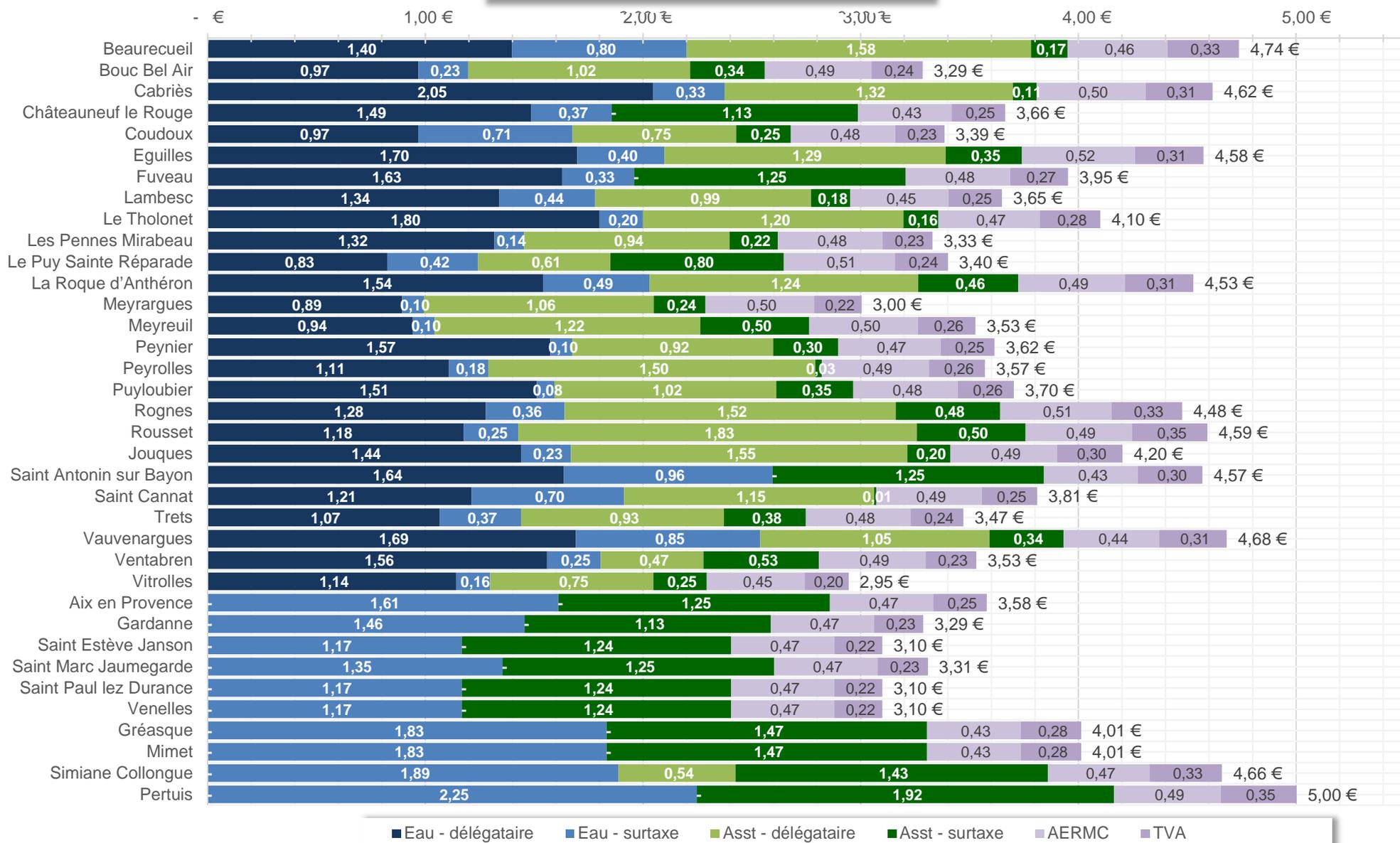
Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Aix-en-Provence	Distribution de l'eau	2,0424 €	1,5547 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5375 €
	Total	3,5799 €	3,0922 €
Coudoux	Distribution de l'eau	2,1173 €	2,1128 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,2680 €	1,2499 €
	Total	3,3853 €	3,3627 €
Fuveau	Distribution de l'eau	2,4154 €	2,1819 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5375 €
	Total	3,9529 €	3,7194 €
Gardanne	Distribution de l'eau	1,8786 €	1,6846 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4094 €	1,4094 €
	Total	3,2880 €	3,0940 €
Gréasque	Distribution de l'eau	2,2292 €	2,0402 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7839 €	1,7839 €
	Total	4,0131 €	3,8241 €
La Roque d'Anthéron	Distribution de l'eau	2,4999 €	2,1045 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0288 €	1,4397 €
	Total	4,5287 €	3,5442 €
Le Tholonet	Distribution de l'eau	2,4436 €	1,8265 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6574 €	1,6574 €
	Total	4,1010 €	3,4839 €
Meyreuil	Distribution de l'eau	1,4705 €	1,4705 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0569 €	2,0445 €
	Total	3,5274 €	3,5150 €
Mimet	Distribution de l'eau	2,2292 €	2,0402 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7839 €	1,7839 €
	Total	4,0131 €	3,8241 €
Rognes	Distribution de l'eau	2,1111 €	2,1111 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3658 €	2,3652 €
	Total	4,4769 €	4,4763 €
Rousset	Distribution de l'eau	1,8644 €	1,4793 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,7287 €	2,4251 €
	Total	4,5931 €	3,9044 €

Prix en € TTC/m ³ au 01/01/2021		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Saint-Marc- Jaumegarde	Distribution de l'eau	1,7715 €	1,5130 €
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5375 €	1,5375 €
	Total	3,3090 €	3,0505 €
Simiane- Collongue	Distribution de l'eau	2,3265 €	2,0733 €
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3320 €	2,3320 €
	Total	4,6585 €	4,4053 €

- Récapitulatif des prix de l'eau et de l'assainissement, tarifs au 1^{er} janvier 2020 :

Tarifs 2021 - Eau et Assainissement - €TTC/m3



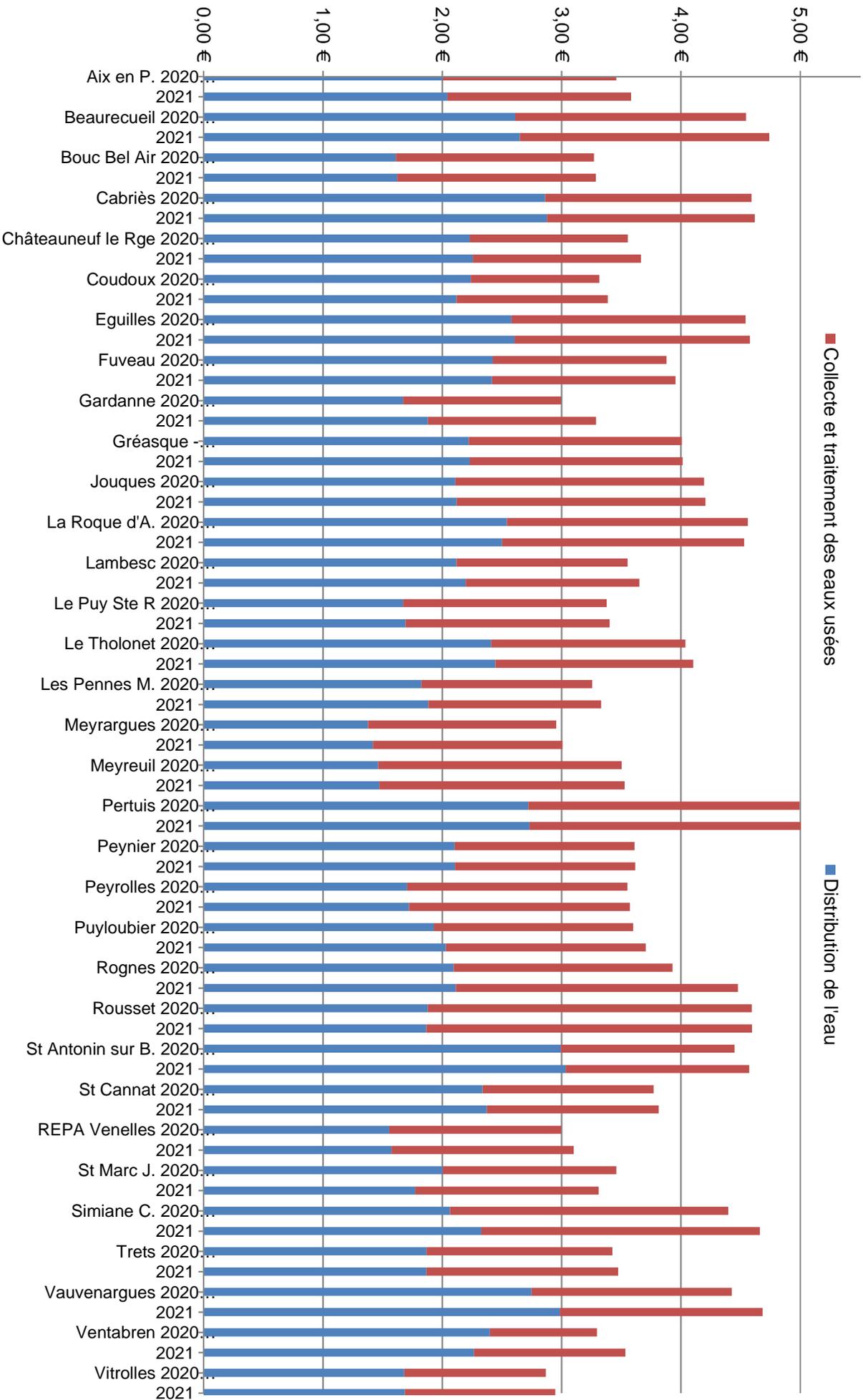
5.2. ÉVOLUTION DE LA FACTURATION SELON FICHE SISPEA

Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Aix en Provence	Distribution de l'eau	2,0010 €	2,0424 €	2,07%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5375 €	5,61%
	Total	3,4568 €	3,5799 €	3,56%
Beaurecueil	Distribution de l'eau	2,6094 €	2,6490 €	1,52%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9343 €	2,0893 €	8,01%
	Total	4,5437 €	4,7383 €	4,28%
Bouc Bel Air	Distribution de l'eau	1,6097 €	1,6221 €	0,77%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6593 €	1,6629 €	0,22%
	Total	3,2690 €	3,2850 €	0,49%
Cabriès	Distribution de l'eau	2,8604 €	2,8752 €	0,52%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7289 €	1,7421 €	0,76%
	Total	4,5893 €	4,6173 €	0,61%
Châteauneuf le Rouge	Distribution de l'eau	2,2294 €	2,2543 €	1,12%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3248 €	1,4094 €	6,39%
	Total	3,5542 €	3,6637 €	3,08%
Coudoux	Distribution de l'eau	2,2370 €	2,1173 €	-5,35%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,0781 €	1,2680 €	17,61%
	Total	3,3151 €	3,3853 €	2,12%
Eguilles	Distribution de l'eau	2,5793 €	2,6044 €	0,97%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,9596 €	1,9714 €	0,60%
	Total	4,5389 €	4,5758 €	0,81%
Fuveau	Distribution de l'eau	2,4220 €	2,4154 €	-0,27%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5375 €	5,61%
	Total	3,8778 €	3,9529 €	1,94%
Gardanne	Distribution de l'eau	1,6705 €	1,8786 €	12,46%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,3248 €	1,4094 €	6,39%
	Total	2,9953 €	3,2880 €	9,77%
Gréasque - Mimet	Distribution de l'eau	2,2198 €	2,2292 €	0,42%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7851 €	1,7839 €	-0,07%
	Total	4,0049 €	4,0131 €	0,20%
Jouques	Distribution de l'eau	2,1086 €	2,1192 €	0,50%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0838 €	2,0838 €	0,00%
	Total	4,1924 €	4,2030 €	0,25%

Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
La Roque d'Anthéron	Distribution de l'eau	2,5401 €	2,4999 €	-1,58%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0181 €	2,0288 €	0,53%
	Total	4,5582 €	4,5287 €	-0,65%
Lambesc	Distribution de l'eau	2,1170 €	2,1951 €	3,69%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4344 €	1,4544 €	1,39%
	Total	3,5514 €	3,6495 €	2,76%
Le Puy Sainte Réparate	Distribution de l'eau	1,6697 €	1,6912 €	1,29%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,7065 €	1,7096 €	0,18%
	Total	3,3762 €	3,4008 €	0,73%
Le Tholonet	Distribution de l'eau	2,4082 €	2,4436 €	1,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6271 €	1,6574 €	1,86%
	Total	4,0353 €	4,1010 €	1,63%
Les Pennes Mirabeau	Distribution de l'eau	1,8242 €	1,8825 €	3,20%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4305 €	1,4473 €	1,17%
	Total	3,2547 €	3,3298 €	2,31%
Meyrargues	Distribution de l'eau	1,3760 €	1,4170 €	2,98%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5776 €	1,5875 €	0,63%
	Total	2,9536 €	3,0045 €	1,72%
Meyreuil	Distribution de l'eau	1,4607 €	1,4705 €	0,67%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,0399 €	2,0569 €	0,83%
	Total	3,5006 €	3,5274 €	0,77%
Pertuis	Distribution de l'eau	2,7193 €	2,7298 €	0,39%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,2733 €	2,2733 €	0,00%
	Total	4,9926 €	5,0031 €	0,21%
Peynier	Distribution de l'eau	2,1018 €	2,1038 €	0,10%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5070 €	1,5113 €	0,29%
	Total	3,6088 €	3,6151 €	0,17%
Peyrolles	Distribution de l'eau	1,7047 €	1,7202 €	0,91%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,8450 €	1,8510 €	0,33%
	Total	3,5497 €	3,5712 €	0,61%
Puylobier	Distribution de l'eau	1,9282 €	2,0289 €	5,22%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6696 €	1,6751 €	0,33%
	Total	3,5978 €	3,7040 €	2,95%

Prix en € TTC/m ³		01/01/2020	01/01/2021	Evolution N/N-1
Rognes	Distribution de l'eau	2,0952 €	2,1111 €	0,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,8325 €	2,3658 €	29,10%
	Total	3,9277 €	4,4769 €	13,98%
Rousset	Distribution de l'eau	1,8786 €	1,8644 €	-0,76%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,7133 €	2,7287 €	0,57%
	Total	4,5919 €	4,5931 €	0,03%
Saint Antonin sur Bayon	Distribution de l'eau	2,9922 €	3,0328 €	1,36%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5375 €	5,61%
	Total	4,4480 €	4,5703 €	2,75%
Saint Cannat	Distribution de l'eau	2,3362 €	2,3715 €	1,51%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4339 €	1,4398 €	0,41%
	Total	3,7701 €	3,8113 €	1,09%
Saint Estève Janson - Saint Paul lez Durance - Venelles	Distribution de l'eau	1,5549 €	1,5743 €	1,25%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4405 €	1,5259 €	5,93%
	Total	2,9954 €	3,1002 €	3,50%
Saint Marc Jaumegarde	Distribution de l'eau	2,0010 €	1,7715 €	-11,47%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4558 €	1,5375 €	5,61%
	Total	3,4568 €	3,3090 €	-4,28%
Simiane Collongue	Distribution de l'eau	2,0635 €	2,3265 €	12,75%
	Collecte et traitement des eaux usées	2,3320 €	2,3337 €	0,07%
	Total	4,3955 €	4,6602 €	6,02%
Trets	Distribution de l'eau	1,8664 €	1,8675 €	0,06%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5569 €	1,6046 €	3,06%
	Total	3,4233 €	3,4721 €	1,43%
Vauvenargues	Distribution de l'eau	2,7471 €	2,9845 €	8,64%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,6774 €	1,6974 €	1,19%
	Total	4,4245 €	4,6819 €	5,82%
Ventabren	Distribution de l'eau	2,3968 €	2,2636 €	-5,56%
	Collecte et traitement des eaux usées	0,8979 €	1,2679 €	41,21%
	Total	3,2947 €	3,5315 €	7,19%
Vitrolles	Distribution de l'eau	1,6804 €	1,6859 €	0,33%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,1860 €	1,2591 €	6,16%
	Total	2,8664 €	2,9450 €	2,74%

Evolution du prix de l'eau en € TTC/m³



5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PRE (participation pour raccordement à l'égout) a été remplacée à compter du 1er juillet 2012 par la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative de mars 2012.

Le mécanisme de la PFAC est prévu à l'article L.1331-7 du code de la santé publique (CSP).

La PFAC est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Elle s'applique pour les constructions neuves, les modifications de constructions déjà raccordées (extensions notamment) et les constructions existantes (donc sur assainissement non collectif (ANC) avant le raccordement).

Les modalités de la PFAC ont été établies par délibération des communes et syndicat intercommunaux compétents, avant le transfert de la compétence assainissement à la Métropole Aix-Marseille-Provence le 1^{er} janvier 2018.

Le montant total des recettes 2020 liées à la PFAC s'élève à 3 161 734 €.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SOLIDARITE

6.1. LA PERFORMANCE ENERGETIQUE

Les délégataires se sont engagés à réduire les consommations d'énergie sur les principaux ouvrages de leur périmètre.

Les évolutions les plus marquantes pour l'année 2020 sont les suivantes :

- Baisse des consommations électriques pour le fonctionnement des ouvrages d'assainissement de - 19,4 % à Eguilles, - 1,6 % à Jouques, - 9 % à Saint-Cannat et - 2,4 % à Vitrolles.

Par ailleurs, le délégataire de la station d'épuration industrielle de Rousset a réalisé une actualisation du bilan carbone de la station datant de 2012 et réalise un suivi annuel des émissions de CO₂. Ces émissions sont en baisse constante, soit -32% entre 2013 et 2020, dont -3,6 % entre 2019 et 2020.

6.2. ACTIONS ET PROJETS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Les actions mises en œuvre par le Territoire du Pays d'Aix en faveur du développement durable sont les suivantes :

- Lutte contre les fuites sur les réseaux d'eau : mise en place de points de mesure de sectorisation permanente, modélisation hydraulique, campagne de recherches de fuite par méthode acoustique ;
- Lutte contre les Eaux Claires Parasites dans les réseaux d'assainissement par l'intermédiaire de diagnostics réseaux, mise en place de points de mesure de sectorisation permanente, modélisations hydrauliques, inspections télévisuelles, fumigation et enquêtes de terrain.

6.3. COOPERATION DECENTRALISEE

Le Territoire du Pays d'Aix participe au financement d'actions de solidarité internationale.

Conformément aux dispositions des contrats de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif de la commune de Vitrolles, la SEM et la SAUR versent chaque année à la Métropole Aix-Marseille-Provence une contribution financière forfaitaire respectivement de 6 200 € et 6 800 € au titre d'actions de coopération, d'actions d'aides d'urgence ou d'actions de solidarité internationales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le nouveau contrat de délégation du service public de l'eau potable de la commune des Pennes-Mirabeau, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2020, prévoit également le versement par la SAUR d'une contribution financière dans le cadre de la solidarité internationale (loi Oudin-Santini), de 0,5 % de recettes de vente d'eau.

Chaque année, la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

En 2020, deux volontaires de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chacun en binôme avec un représentant des délégataires, ont participé à l'analyse technique et financière de ces projets.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	variable
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU		
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	1 060
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	2
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	99,81
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	892
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	4
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	99,55
VP.062 - Volume prélevé	m ³	11 490 244
VP.059 - Volume produit	m ³	25 506 270
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	7 243 214
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	43
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	529 683
Volume exporté hors métropole	m ³	0
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	25 707 952
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	199 539
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	25 914 611
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	280 130
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	680 252
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	2 148
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	83,68
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	8,0
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	6,8
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	41,03
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,38
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	85
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	113 513
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	360 750
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	322
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,84
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,90
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	448
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	3,95
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	4 296,72
Volume facturé 2020	m ³	24 148 585
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0002
VP.182 - Encours de la dette	€	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	7,24 années hors régies et Syndicat
Volume facturé 2019	m ³	23 120 261
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,17

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	variable
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	115
VP.077 - Linéaire de réseau (<i>hors branchements</i>)	km	1 549,07
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	15
VP.046 - Nombre de points noirs	u	163
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	10,52
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	28,25
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,36
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	93,75
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	0
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION		
VP.176 - Charge moyenne entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	kg DBO5/j	14 664,68
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,59
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	96,48
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	6 030
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	97 435
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	327 459
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	97 814
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,61
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	u	12
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,12
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	71
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,73
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (<i>FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue</i>)	€	913,32
Volume facturé 2020	m ³	18 069 663
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0001
VP.182 - Encours total de la dette	€	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,39 années hors régies et Syndicat
Volume facturé 2019	€	22 438 822
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	1,06

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire du Pays d'Aix
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	u	381 202
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	15
D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	u	56000
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	80
DC.304 - Nombre d'ETPt salariés du SPANC	u	8
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	O
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	u	24 500
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	u	24 100
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	u	400
DC.309 - installations d'ANC contrôlées par le SPANC desservant un logement unique ou une entreprise rejetant des eaux usées domestiques ou assimilées.	u	non calculable
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	u	non calculable
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	u	7 024
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	u	830
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	u	427
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non réglementaires (dont installations non complètes)	u	4 494
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilette sèches	u	5
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	u	470
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	u	21
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	u	0
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	u	12 891
INDICATEUR DE CONFORMITE		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	u	5 798
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	u	6 884
VP.167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	u	13 498
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	93,95
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	u	116
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	u	818
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	u	5
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	110
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	288 656
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	non concerné
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	164
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	246
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	non concerné
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abonnement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	N
INDICATEUR D'ACTIVITE ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	N
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	O
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	O
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	O
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	u	234
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	u	175
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	u	59
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	u	non calculable
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	u	non calculable
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	u	312
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	u	1 136
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	u	non concerné
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	O
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	O
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	O
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	O
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	O
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

Délégations de service public

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Châteauneuf le Rouge	Coudoux	Eguilles	Fuveau	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Sainte Réparate	Le Tholonet	Les Pennes Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																	
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,65	1,62	2,88	2,25	2,12	2,60	2,42	2,12	2,50	2,20	1,69	2,44	1,88	1,42	1,47	
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	167,71	116,18	245,44	178,30	116,03	203,84	195,43	172,80	184,96	160,88	99,17	216,02	158,10	107,18	113,26	
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	96,40	27,52	39,60	44,52	85,19	48,00	39,71	27,44	58,59	52,80	50,00	24,00	16,42	12,00	12,00	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	53,77	50,95	59,99	47,70	52,85	60,69	54,71	54,06	56,44	49,73	53,78	53,21	51,38	50,86	51,20	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	82,03	40,46	40,29	21,18	30,90	62,32	36,12	54,00	43,58	35,12	18,06	16,96	10,36	14,92	21,78	
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	10,00	3,52	-	6,12	-	-	17,38	-	28,61	-	2,00	-	-	-	-	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	
VP.214 - Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,03	0,06	0,07	-	0,05	0,09	0,05	0,06	0,06	0,02	0,08	0,04	0,05	0,07	0,07	
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	
VP.219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU																	
VP126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	10	29	59	13	17	16	31	16	25	24	41	9	33	14	18	
VP127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	96,60	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	10	29	59	13	17	18	31	6	25	24	41	2	36	14	20	
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	100	100	92,30	94,10	100	93,50	100	100	100	100	100	100	100	100	
VP.062 - Volume prélevé	m ³	49 535	1 196 982	580 788	267 319	858 265	609 470	774 581	227 876	557 440	506 758	366 790	0	0	212 306	537 398	
VP.059 - Volume produit	m ³	47 561	1 090 250	537 286	255 278	814 354	609 470	768 266	225 876	527 710	503 005	359 532	0	0	211 179	537 398	
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	64 942	66 408	0	0	0	0	0	0	0	0	159 265	2 329 450	0	0	
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	46	39	38	40	40	40	40	60	80	40	40	60	40	60	20	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION																	
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	527 837	0	0	0	0	0	0	0	1 846	0	0	
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	40 292	951 921	494 223	225 070	216 971	513 893	590 997	163 319	398 859	439 399	272 527	129 778	1 835 141	181 627	336 099	
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	1 124	0	0	0	45 300	0	7 064	
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	40 292	951 921	494 223	225 070	216 971	513 893	590 997	163 319	399 983	439 399	272 527	129 778	1 880 441	181 627	343 163	
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	260	11 300	0	2 700	2 880	0	6 202	2 391	6 010	7 492	5 680	1 580	10 284	4 000	0	
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	2 348	10 562	11 149	1 428	5 862	20 379	8 915	4 783	8 156	6 335	21 098	1 060	18 278	2 198	16 214	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	8,82	87,67	49,56	25,53	21,99	62,06	68,41	23,26	40,12	39,90	33,93	16,69	144,03	22,60	49,86	
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	90,20	84,30	83,70	89,80	92,50	87,70	78,90	75,50	78,50	90,10	83,20	83,10	82,00	88,90	66,90	
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	2,30	6,40	6,10	3,20	8,70	4,20	7,10	7,40	8,70	4,40	7,00	4,80	8,50	3,60	10,70	
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,40	5,70	5,40	2,80	7,60	3,30	6,50	6,50	7,80	3,40	4,90	4,40	8,00	2,80	9,80	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0,21	4,40	0,50	0,09	0,57	0,54	0,80	0,00	1,78	1,37	1,44	0,55	1,32	0,54	0,11	
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,48	1,00	0,20	0,07	0,52	0,17	0,23	0,00	0,89	0,69	0,85	0,66	0,18	0,48	0,04	
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	95	100	91	100	100	110	100	85	100	100	100	85	100	100	98	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																	
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	171	5 181	2 988	1 023	1 633	3 425	3 475	1 338	2 001	3 066	1 714	643	8 238	1 049	2 171	
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	545	14 946	10 080	2 307	3 816	7 764	10 338	3 195	5 563	9 919	5 811	2 362	21 387	3 857	5 543	
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	1	18	18	3	0	0	6	0	5	2	6	0	0	4	4	
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	5,85	3,47	6,02	2,93	0,00	0,00	1,73	0,00	2,50	0,65	3,50	0,00	0,00	3,81	1,84	
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	1	8	8	8	8	2	8	1	8	8	8	1	2	8	2	
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	98	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	2	0	2	0	3	1	20	4	0	1	5	7	1	2	
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,00	0,67	0,00	0,00	0,88	0,29	14,95	2,00	0,00	0,58	7,78	0,85	0,95	0,92	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																	
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	53,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	303,45	176,55	1 257,74	0,00	0,00	177,62	63,61	0,00	
Volume facturé 2020	m ³	30 082	912 885	443 333	206 269	211 474	513 893	569 375	157 374	354 726	437 184	240 841	130 487	1 882 287	177 464	343 163	
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0019	0,0005	0,0029	0,0000	0,0000	0,0001	0,0004	0,0000	
VP.182 - Encours de la dette	€	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	
Volume facturé 2019	m ³	29 509	873 222	437 669	208 815	215 897	497 499	538 079	127 082	319 917	435 502	251 063	136 038	1 769 111	145 697	357 314	
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0,00	1,27	1,38	0,58	0,72	3,39	2,59	2,64	2,19	1,60	0,87	0,97	1,06	1,83	6,51	

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Délégations de service public												Régies				
		Peynier	Peyrolles	Puylobier	Rognes	Rousset	Saint Antonin	Saint Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles	Syndicat Durance-Luberon - Pertuis	Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Gréasque	REABMG - Mimet	REABMG - Simiane-Colongue	Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																		
D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,10	1,72	2,03	2,11	1,86	3,03	2,37	1,87	2,98	2,26	1,69	2,73	2,03	2,03	2,06	1,57	
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	188,89	133,15	181,58	153,41	141,26	196,39	145,54	127,82	203,06	187,13	137,16						
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	12,00	21,60	9,60	43,40	30,00	114,98	84,00	45,00	101,60	29,52	18,60		198,46	198,46	197,75	139,97	
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	51,56	51,68	52,29	56,53	52,46	52,57	55,04	51,28	53,47	54,96	46,55		45,09	45,09	49,76	48,74	
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	14,58	15,63	50,42	40,14	10,94	32,73	9,50	39,18	21,90	10,72	5,28						
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	-	-	5,00	-	47,56	-	13,16	15,20	1,92	-		47,86	47,86	31,93	30,00	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50	5,50		5,50	5,50	5,50	5,50	
VP.214 - Voies Navigables de France (VNF) prélèvements	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	
VP.215 - Agences de l'eau (protection de la ressource)	€	0,04	0,06	0,05	0,08	0,06	-	0,06	0,05	0,01	0,06	0,02		-	-	4,46	0,04	
VP.216 - Agences de l'eau (redevance pollution)	€	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28		32,40	32,40	32,40	0,28	
VP.219 - Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	
INDICATEURS RELATIFS A LA QUALITE DE L'EAU																		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	u	21	19	12	21	18	6	27	24	10	17	116	NR	12	12	20	370	
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NR	0	0	0	0	
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	NR	100	100	100	100	
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	u	21	19	12	10	18	6	14	24	10	17	116	NR	10	10	21	239	
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	NR	0	0	0	0	
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	NR	100	100	100	100	
VP.062 - Volume prélevé	m ³	402 149	311 970	180 224	187 206	455 391	35 716	313 716	850 990	95 590	578 384	0	NR	483 928	402 547	379 417	67 508	
VP.059 - Volume produit	m ³	343 569	314 555	145 660	176 080	444 295	34 264	311 030	817 227	94 165	530 933	0	NR	448 412	373 004	329 047	14 656 865	
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	8 699	0	0	0	0	0	4 572 770	0	0	0	0	0	41 680	
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40	80	40	78	40	40	40	40	45	40	40	NR	40	40	40	42	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE DISTRIBUTION																		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Volume exporté hors métropole	m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	276 437	259 733	130 277	125 379	372 241	27 697	243 980	731 409	82 070	463 067	3 279 634	NR	386 894	318 000	267 462	11 953 556	
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m ³	0	192	1 569	0	13 541	0	94	0	0	75 736	NR	3 545	6 780	4 682	39 912		
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m ³	276 437	259 925	131 846	125 379	385 782	27 697	243 980	731 503	82 070	463 067	3 355 370	NR	390 439	324 780	279 264	11 993 468	
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m ³	6 830	5 200	550	2 483	4 160	490	4 435	0	2 150	5 822	0	NR	0	0	0	187 231	
VP.220 - Volume de service du réseau	m ³	6 291	6 908	2 487	4 796	4 690	380	7 015	7 157	2 214	5 732	375 997	NR	3 874	3 222	3 000	107 724	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	42,76	31,11	20,13	15,20	45,25	14,87	23,86	69,90	19,32	51,61	167,90	172,81	42,05	47,59	38,54	650,41	
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	84,30	86,50	92,60	71,80	88,80	83,40	82,10	90,40	91,80	89,40	81,60	NR	87,94	87,94	85,78	83,60	
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /kmj	4,30	4,80	1,90	10,70	3,50	1,20	7,70	3,40	1,70	3,60	19,90	NR	3,78	2,78	3,54	11,40	
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /kmj	3,50	3,70	1,50	9,40	3,00	1,00	6,40	3,10	1,10	3,00	13,70	NR	3,52	2,59	3,33	10,20	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	3,61	0,57	0,06	0,00	4,65	0,00	0,00	2,87	0,76	4,17	3,80	NR	0,60	2,55	0,81	2,36	
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,69	0,37	0,06	0,00	2,06	0,00	0,00	0,82	0,79	1,62	0,45	NR	0,29	1,07	0,42	0,07	
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	100	100	100	95	100	90	95	100	100	100	110	NR	100	100	100	115	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																		
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 809	1 874	714	856	1 900	88	1 542	4 105	454	2 474	10 295	10 146	2 014	1 974	2 088	33 064	
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	u	3 612	5 194	1 895	2 135	4 971	127	3 729	10 775	1 027	5 604	33 462	22 321	4 331	4 424	5 818	143 892	
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	u	7	3	4	0	1	0	5	6	2	7	30	NR	1	2	0	187	
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	3,87	1,60	5,60	0,00	0,53	0,00	3,24	1,46	4,41	2,83	2,91	NR	0,50	1,01	0,00	5,66	
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	8	8	8	2	8	8	1	8	8	8	8	NR	2	2	2	2	
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100	100	100	95	100	100	100	100	NR	100	100	100	100	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	1	0	9	1	0	25	3	1	5	1	NR	NR	NR	NR	356	
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,00	0,53	0,00	10,51	0,53	0,00	16,21	0,73	2,20	2,02	0,10	NR	NR	NR	NR	10,77	
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	122,93	0,00	175,39	0,00	0,00	315,96	559,25	0,00	0,00	1 091,11	NR	0,00	0,00	0,00	0,00	
Volume facturé 2020	m ³	289 257	250 342	118 813	119 952	361 743	28 834	228 626	578 512	82 465	420 790	3 064 946	NR	NR	NR	NR	11 993 468	
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0005	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0014	0,0010	0,0000	0,0000	0,0004	NR	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	
VP.182 - Encours de la dette	€	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	11 299 214	6 733 503	350 000,00			16 923 026	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	1 561 002	2 758 751	0,00			4 087 547	
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	7,24	2,44		14,00		4,14	
Volume facturé 2019	m ³	274 052	231 452	108 042	92 307	340 137	23 488	165 242	595 381	76 466	399 436	1 865 105	NR	280 435	290 885	541 586	11 493 833	
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0,52	3,49	1,47	0,69	1,08	4,76	4,15	3,23	2,39	1,40	2,03	NR	0,00	0,00	0,00	0,58	

NR : non renseigné

Délégations de service public															
Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Beaurecueil	Bouc Bel Air	Cabriès	Coudoux	Eguilles	Jouques	La Roque d'Anthéron	Lambesc	Le Puy Sainte Réparate	Le Tholonet	Les Pennes Mirabeau	Meyrargues	Meyreuil	Peynier
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS															
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	2,09	1,66	1,74	1,27	1,97	2,08	2,03	1,45	1,71	1,66	1,45	1,59	2,06	1,51
VP.177 - Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	189,78	122,29	158,84	90,16	155,06	185,54	148,24	119,06	72,90	143,60	113,24	126,83	146,39	110,87
VP.178 - Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	20,14	41,12	13,20	30,16	42,00	23,78	55,08	21,60	95,60	19,20	26,65	28,36	60,00	36,00
VP.179 - Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	40,79	36,14	37,00	31,83	39,51	40,73	40,13	33,87	36,65	36,08	33,79	35,32	40,44	34,49
VP.190 - Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	21,34	17,76	-	17,04	44,30	57,50	43,60	25,44	-	20,52	4,06	-	19,82	-
VP.191 - Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	1,52	-	-	-	-	25,14	-	2,00	-	-	-	-	-
VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
VP.218 Voies Navigables de France (VNF) Rejets	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
VP.219 Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE															
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	5	0	0	0
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3,98	86,37	48,91	17,82	56,10	13,89	35,54	40,85	26,47	12,21	110,50	12,07	37,38	19,05
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	85	82	82	81	29	15	82	81	95	29	30	82	84	82
VP.046 - Nombre de points noirs	u	0	13	9	2	4	2	6	10	4	2	11	2	3	2
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	0,00	15,05	18,40	11,22	7,13	14,40	16,88	24,48	15,11	16,38	9,95	16,57	8,03	10,50
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0,00	7,97	0,00	0,34	0,31	0,00	0,85	2,29	0,87	0,44	2,22	0,28	0,00	2,07
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,00	1,85	0,00	0,38	0,11	0,00	0,48	1,12	0,66	0,72	0,40	0,46	0,00	2,17
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	0	100	100	100	100	100	100	100	100	100	0	0	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	90	100	100	100	90	0	100	100	100	30	100	100	20	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION															
VP.176 - Charge moyenne entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	kg DBO5/j	19	610	249	755	488	78	238	273	163			84	223	125
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100			100	100	100
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	0	100	100	100	100	100	100	100	100			100	100	100
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	0	87,50	83,30	83,30	100	100	95,80	88	100			100	93,30	100
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	1,00	255,90	69,00	213,00	143,70	35,80	78,60	96,80	14,50			37,20	69,00	26,40
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100			100	100	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER															
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	72	4 681	2 605	1 341	2 417	1 152	1 711	2 612	1 383	564	6 576	824	1 892	1 051
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	263	14 617	9 561	3 666	7 996	2 751	5 442	5 204	5 204	1 960	15 658	3 370	4 760	2 386
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	72	4 681	2 658	1 341	2 417	1 304	1 746	2 612	1 441	564	6 576	832	1 892	1 062
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	100	100	98,01	100	100	88,34	98,00	100	95,98	100	100	99,04	100	98,96
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0	0	0	10	19	0	0	0	0	7	0	1	0
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	4,14	16,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1,06	0,00	0,53	0,00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE															
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	0,00	10,92	0,00	0,00	0,00	20,00	37,65	765,75	0,00	0,00	14,93	7,82	0,00	0,00
Volume facturé 2020	m ³	14 031	852 781	401 604	173 183	368 742	112 044	324 845	383 081	207 242	115 576	950 115	129 259	240 874	142 910
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0002	0,0001	0,0020	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	€	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39
Volume facturé 2019	€	15 861	1 705 689	370 302	1 013 092	325 781	92 369	285 216	375 755	204 393	121 037	1 093 039	111 282	236 176	127 351
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	0,00	1,27	1,38	0,72	3,59	2,05	2,19	1,60	0,87	0,97	0,98	1,83	6,89	0,52

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Délégations de service public										Régies				
		Peyrolles	Puylobrier	Rognes	Rousset	Saint Cannat	Trets	Vauvenargues	Ventabren	Vitrolles	Syndicat Durance-Luberon - Pertuis	Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG) - Gréasque	REABMG - Mimet	REABMG - Simiane-Colongue	Régie des Eaux du Pays d'Aix (REPA)	
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS																
D204.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (facture INSEE)	€	1,85	1,68	2,37	2,73	1,44	1,60	1,70	1,27	1,26	2,27	1,78	1,78	2,37	1,54	
VP.177 : Montant de la facture 120m ³ revenant au délégataire	€	180,32	122,34	182,49	219,68	137,87	111,78	126,37	56,71	89,96		0	0	0	-	
VP.178 : Montant de la facture 120m ³ revenant à la collectivité	€	3,60	42,40	57,60	60,00	1,20	45,28	40,80	63,60	29,40		176,6	176,6	240,48	149,72	
VP.179 : Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³	€	38,19	36,27	43,81	47,77	33,71	35,51	36,52	31,83	31,74		37,46	37,46	43,85	34,77	
VP.190 : Montant de la part fixe revenant au délégataire	€	15,60		16,52	10,88	9,40	33,38	-	-	5,24		0	0	0	-	
VP.191 : Montant de la part fixe revenant à la collectivité	€	-	28,00	12,00	-	-	25,86	-	-	-		48,2	48,2	0	4,50	
VP.213 Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	%	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00		10	10	10	10,00	
VP.217 Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)	€	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15		18	18	18	0,15	
VP.218 Voies Navigables de France (VNF) Rejets	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	
VP.219 Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	€	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU DE COLLECTE																
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	u	0	0	0	6	0	0	0	0	63	NR	0	0	0	40	
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	25,16	9,35	11,18	28,59	19,43	41,16	3,62	31,36	144,06	72,48	25,17	17,28	21,79	577,30	
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	82	84	29	83	85	30	84	82	30	NR	64	64	64	92	
VP.046 - Nombre de points noirs	u	6	4	1	2	3	8	0	4	19	NR	4	3	1	38	
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	23,85	42,78	8,94	7,00	15,44	19,44	0,00	12,76	13,19	NR	15,89	17,36	4,59	6,58	
VP.140 : Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années	km	0,80	0,74	0,05	0,76	0,00	3,12	0,81	0,47	2,24	NR	0,00	0,00	0,00	1,62	
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,64	1,58	0,09	0,53	0,00	1,52	4,48	0,30	0,31	NR	0,00	0,00	0,00	0,06	
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	NR	NR	NR	100	
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	100	100	80	100	80	90	90	100	110	NR	NR	NR	NR	20	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A L'EPURATION																
VP.176 - Charge moyenne entrante en DBO5 (kg DBO5/j)	kg DBO5/j	178	41	57	440	163	307	17		2 508					7 649	
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	100	100	100	100	100	100		100	100				100	
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100	0	100	100	100	100	100		100	100				100	
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	100	0	100	91,70	100	95,80	100	cf Coudux	96,80	100	cf Fuveau	cf STEP Gardanne (REPA)	cf Bouc-Bel-Air	99,70	
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	63,80	28,00	32,90	103,50	0,00	117,00	0,00		865,50	420				3 358,60	
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100	0	100	100	0	100	0		100	100				100	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA QUALITE DE SERVICE A L'USAGER																
VP.056 - Nombre d'abonnés	u	1 603	607	751	1 452	1 484	3 328	184	1 582	10 291	9 940	1 545	955	1 570	33 262	
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	u	5 089	1 710	1 873	4 328	3 589	8 629	454	4 311	23 287	20 768	3 322	2 140	4 375	160 746	
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	u	1 619	607	751	1 452	1 484	3 328	190	1 582	10 291	9 980	1 545	955	1 570	33 262	
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	99,01	100	100	100	100	100	96,84	100	100	99,60	NR	NR	NR	100	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	u	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ab	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,36	
VP.003, VP.152 - Nombre de réclamations écrites	u	0	0	7	0	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	0,00	0,00	9,32	0,00	18,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS A LA GESTION FINANCIERE																
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	24,90	0,00	0,00	0,00	0,00	31,35	0,00	0,00	0,00	NR	0,00	0,00	0,00	0,00	
Volume facturé 2020	m ³	217 458	75 801	94 180	306 372	206 232	437 710	23 924	251 321	2 494 833	NR	207 317	135 681	178 143	9 024 404	
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m ³	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	NR	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	
VP.182 - Encours total de la dette	€	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	17 442 596	22 055 220		873 000		38 182 022	
VP.183 - Epargne brute annuelle	€	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	5 146 838	2 188 658		0		5 110 278	
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	3,39	10,08		24		7,47	
Volume facturé 2019	€	203 019	71 806	87 827	308 083	197 332	454 478	21 900	227 505	2 630 468	NR	207 137	130 117	176 262	11 645 548	
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année 2019	%	3,49	1,47	0,75	1,08	2,64	3,23	2,39	1,40	2,03	NR	0,00	0,00	0,00	0,48	

NR : non renseigné

ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITE DES EAUX

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-COUTERON**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUTERON Procédure de protection en cours
 Station de production : COUTERON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

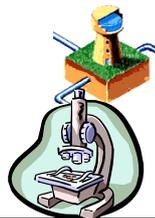
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-MERINDOLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MERINDOLE Procédure de protection en cours
 Station de production : MERINDOLE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,3 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

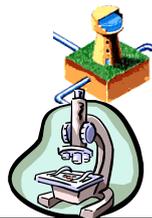
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE NORD**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUY DU ROI Procédure de protection en cours
 Station de production : PUY DU ROI



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 18,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,037 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **AIX-EN-PROVENCE CENTRE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 178 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 18,5 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 27,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3050 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,036 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **BEAURECUEIL**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CASCADE Procédure de protection terminée
 Captage : SCP BEAURECUEIL Procédure de protection en cours
 Station de production : BEAURECUEIL
 Station de production : LA CASCADE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5,5 mg/L Valeur moyenne : 3,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 29,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 42,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1219 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

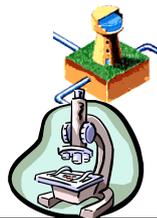
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **BOUC-BEL-AIR VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : TERRE BLANCHE Procédure de protection en cours
 Station de production : TERRE BLANCHE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,9 °F Valeur maximale atteinte : 20,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,025 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CALAS**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CALAS Procédure de protection en cours
 Station de production : CALAS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 20 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,03 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRE D'OR GOLF RESIDENCE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CABRE D'OR Procédure de protection en cours
 Station de production : CABRE D'OR



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 2 Pourcentage de conformité : 80 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,9 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,6 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

80 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES LOT LES VERGERS-PARC CLUB ARBOIS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours
 Station de production : GIRAUDETS GARDANNE

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,8 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

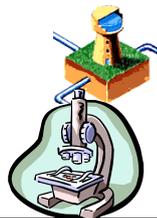
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES MARIE MAURON**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : MARIE MAURON Procédure de protection en cours
 Station de production : MARIE MAURON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 19,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,09 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CABRIES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CABRIES Procédure de protection en cours
 Station de production : CABRIES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,3 °F Valeur maximale atteinte : 20,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CHATEAUNEUF-LE-ROUGE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE Procédure de protection en cours
 Station de production : CHATEAUNEUF-LE-ROUGE

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 19 °F Valeur minimale atteinte : 17,3 °F Valeur maximale atteinte : 20,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de janvier. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspens

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

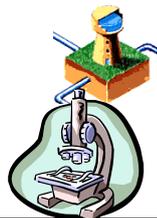
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **RESEAU COUDOUX**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : COUDOUX -LA FARE Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION COUDOUX-LA FARE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,2 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 21,8 °F Valeur minimale atteinte : 18,7 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de septembre. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspen

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **EGUILLES**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : EGUILLES Procédure de protection en cours
 Station de production : EGUILLES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

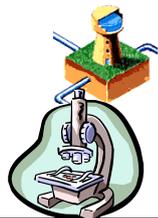
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **FUVEAU**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA FOUX Procédure de protection en cours
 Station de production : LA FOUX



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de février. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspension

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ZAC ST CHARLES HAMEAU CHATEAU ARC**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ZAC ST CHARLES Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION TRAITEMENT ZAC ST CHARLES

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de janvier. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspens

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

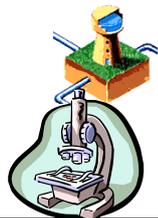


Nom du réseau de distribution : **GARDANNE EST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CAMBRETTE Procédure de protection en cours
 Station de production : LE BALLON

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 27 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,3 °F Valeur maximale atteinte : 21,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **GARDANNE OUEST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS GARDANNE Procédure de protection en cours
 Station de production : GIRAUDETS GARDANNE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,8 mg/L Valeur moyenne : 1,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,09 mg/L Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **S.I.DU BASSIN MINIER EST**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT4-PAYS D'AUBAGNE & DE L'ETOILE**
 Exploitation du réseau : **REABMG**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE MALTRAIT Procédure de protection en cours
 Captage : L'OUVIERE Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT2
 Réseau interconnecté : S.I. DU BASSIN MINIER OUEST_CT4
 Station de production : LE MALTRAIT
 Station de production : L'OUVIERE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 74 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 17,7 °F Valeur minimale atteinte : 16 °F Valeur maximale atteinte : 18,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,04 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

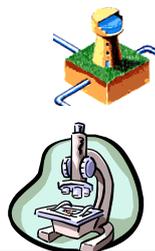


Nom du réseau de distribution : **JOUQUES**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : TRACONNADE Procédure de protection terminée
 Captage : TRACONNADE SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : TRACONNADE

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,7 mg/L Valeur moyenne : 3,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 32,5 °F Valeur minimale atteinte : 30,8 °F Valeur maximale atteinte : 33,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

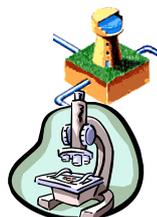
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE-D'ANTHERON BARCOT**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ENTRÉE STATION LE BARCOT Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DU BARCOT



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 2,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 20,2 °F Valeur minimale atteinte : 20,2 °F Valeur maximale atteinte : 20,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M.

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M.

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LA ROQUE D'ANTHERON**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA BORDE Procédure de protection terminée
 Captage : LE CASTELLAS Procédure de protection terminée
 Station de production : LA BORDE
 Station de production : LE CASTELLAS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 21 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 15,2 mg/L Valeur moyenne : 6,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 36,1 °F Valeur minimale atteinte : 28,6 °F Valeur maximale atteinte : 43,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,077 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



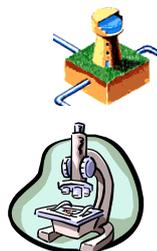
Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LAMBESC**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : BERTOIRE Procédure de protection en cours
 Captage : BERTOIRE SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : BERTOIRE

Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 8,1 mg/L Valeur moyenne : 5,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 28,7 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 35,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,1 mg/L Valeur moyenne : 0,085 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE LES ARNAJONS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours
 Station de production : LA CRIDE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,6 °F Valeur minimale atteinte : 18 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **CHATEAU LACOSTE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHATEAU LACOSTE Procédure de protection en cours
 Station de production : CHATEAU LACOSTE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 1,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,3 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

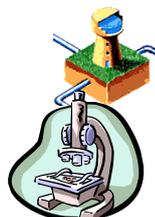
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE SAINT CANADET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT CANADET SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : STK STCANADET



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,8 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUY-STE-REPARADE VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CHENERILLES Procédure de protection en cours
 Captage : LA CRIDE Procédure de protection en cours
 Captage : LES TAILLADES Procédure de protection en cours
 Station de production : CHENERILLES
 Station de production : LA CRIDE
 Station de production : LES TAILLADES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 35,1 mg/L Valeur moyenne : 22,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 35,2 °F Valeur minimale atteinte : 18 °F Valeur maximale atteinte : 43,1 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0.039 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,19 mg/L Valeur moyenne : 0,14 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

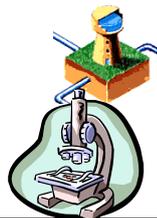
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **THOLONET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **VEOLIA INDUSTRIE BERRE PROVENCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT-EUTROPE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-EUTROPE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 33 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 18,5 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 27,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3050 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,036 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PENNES MIRABEAU CADENEAUX**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : VALLON D'OL Procédure de protection en cours
 Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL
 Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 67 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,7 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 19,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 4880 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,041 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

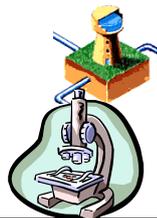
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **LES PENNES-MIRABEAU VILLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 56 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 36 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3660 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,033 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **MEYRARGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE LION D'OR (MEYRARGUES) Procédure de protection terminée
 Station de production : LE LION D'OR (MEYRARGUES)



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 4 mg/L Valeur moyenne : 3,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 32,5 °F Valeur minimale atteinte : 31,6 °F Valeur maximale atteinte : 33,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,08 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

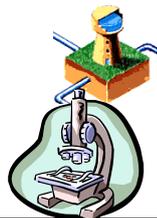
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **MEYREUIL**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **STE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : BALLON Procédure de protection en cours
 Station de production : BALLON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 18,4 °F Valeur minimale atteinte : 16,5 °F Valeur maximale atteinte : 21,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Nom du réseau de distribution : **ADDUCTION SYND.MIXTE PERTUIS**
Gestionnaire du réseau : **SIVOM DURANCE LUBERON**
Exploitation du réseau : **SIVOM DURANCE LUBERON**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CAPTAGE DU VIDALET Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU EN DURANCE Procédure de protection en cours
Station de production : STATION DU VIDALET
Station de production : STATION TRAITEMENT PONT DURANCE

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 mL)	NITRATES (mg/L)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/L)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 103 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 20,9 mg/L Valeur moyenne : 11,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 34,8 °F Valeur minimale atteinte : 20 °F Valeur maximale atteinte : 44 °F

PESTICIDES (µg/L)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.071 µg/L Nombre de mesures : 1089 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/L)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/L).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformité : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,18 mg/L Valeur moyenne : 0,088 mg/L

Conclusion sanitaire :

**100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables.**

Edité en mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PEYNIER LES MICHELS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MICHELS Procédure de protection en cours
 Station de production : LES MICHELS

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 18,2 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

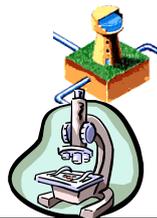
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PEYNIER CHEF-LIEU**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHEF-LIEU Procédure de protection en cours
 Station de production : CHEF-LIEU



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 13 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 17,8 °F Valeur minimale atteinte : 17,4 °F Valeur maximale atteinte : 18,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PEYROLLES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES TAILLONS ZALONI Procédure de protection terminée
 Station de production : CINQ ONCES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 19 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 26,4 mg/L Valeur moyenne : 21,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 38,3 °F Valeur minimale atteinte : 35 °F Valeur maximale atteinte : 41,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1219 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PUYLOUBIER**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUYLOUBIER SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : PUYLOUBIER



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 12 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 19,2 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

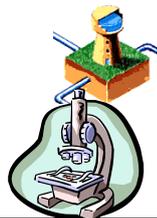
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **C.E.S LES GARRIGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SUEZ EAU FRANCE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES GARRIGUES Procédure de protection en cours
 Station de production : LES GARRIGUES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 18,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

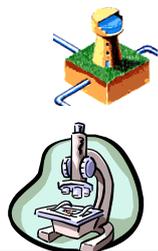


Nom du réseau de distribution : **ROGNES**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CHAPELLE SAINT-DENIS Procédure de protection terminée
 Captage : ROGNES SCP Procédure de protection en cours
 Station de production : ROGNES

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau très calcaire.
Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 26,2 mg/L Valeur moyenne : 25,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 35,1 °F Valeur minimale atteinte : 34,3 °F Valeur maximale atteinte : 35,9 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0.035 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,11 mg/L Valeur moyenne : 0,11 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ZI DE ROUSSET**
 Gestionnaire du réseau : **AMP-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PUIITS DE L'ARC Procédure de protection en cours
 Station de production : PUIITS DE L'ARC



Qualité de l'eau distribuée en 2018

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	N.M	N.M

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
N.M

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
N.M

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 19 mars 2019

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

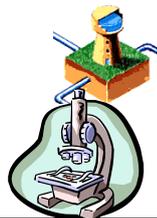
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **ROUSSET**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ROUSSET Procédure de protection en cours
 Station de production : ROUSSET



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,3 mg/L Valeur moyenne : 1,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 18,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SCP BEAURECUEIL (ST-A.) Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 19,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,1 °F Valeur maximale atteinte : 21,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT ZONE ARTISANALE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : ENTREE STATION ZONE ARTISANALE Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DE LA ZONE ARTISANALE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 17,6 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 18 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,05 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-CANNAT**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : SUEZ EAU FRANCE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE PROVENCE Procédure de protection en cours
 Station de production : SAINT-CANNAT



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,7 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,2 °F Valeur maximale atteinte : 30,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

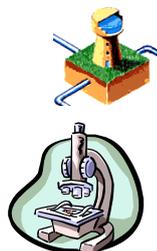


Nom du réseau de distribution : **SAINT-ESTEVE-JANSON**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : SAINT VALENTIN Procédure de protection terminée
 Captage : VALLON DE L'ESCALE Procédure de protection terminée
 Station de production : SAINT ESTEVE JANSON

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 7,6 mg/L Valeur moyenne : 6,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 27,8 °F Valeur minimale atteinte : 26,3 °F Valeur maximale atteinte : 29,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,12 mg/L Valeur moyenne : 0,12 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-MARC-JAUMEGARDE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE SCP (ST MARC DE JAUMEGARDE) Procédure de protection en cours
 Station de production : PLATEAU DE LA KEYRIE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,3 °F Valeur minimale atteinte : 18,1 °F Valeur maximale atteinte : 18,7 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
 Réseau interconnecté : CADARACHE
 Station de production : CADARACHE



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 11 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 8 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,3 mg/L Valeur moyenne : 2,3 mg/L	Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 22,7 °F Valeur minimale atteinte : 19,6 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CADARACHE Procédure de protection terminée
 Captage : FONT REYNAUDE Procédure de protection terminée
 Réseau interconnecté : CADARACHE
 Réseau interconnecté : SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE ZONE INDUSTRIELLE
 Station de production : CADARACHE
 Station de production : SAINT-PAUL



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 19 mg/L Valeur moyenne : 4,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 25,3 °F Valeur minimale atteinte : 19,6 °F Valeur maximale atteinte : 35,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 18 Valeur maximale atteinte : 0.033 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1845 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,063 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

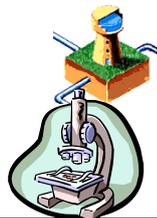
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **SIMIANE-COLLONGUE VILLE**
 Gestionnaire du réseau : AMP CT2-PAYS D'AIX
 Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES MOLX Procédure de protection en cours
 Station de production : LES MOLX



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 7 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,8 mg/L	Nombre de prélèvements : 7 Valeur moyenne : 19,3 °F Valeur minimale atteinte : 16,8 °F Valeur maximale atteinte : 21,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Cependant, sur le plan physico-chimique, le contrôle de la turbidité en sortie de traitement a montré une défaillance ponctuelle du système de filtration au cours du mois de janvier. La turbidité de l'eau a pour origine la présence de matières en suspens

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

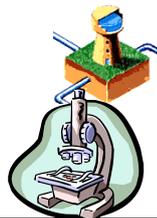
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **TRETS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LES BLAQUES Procédure de protection en cours
 Station de production : LES BLAQUES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 24 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,4 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 17,9 °F Valeur minimale atteinte : 16,7 °F Valeur maximale atteinte : 18,5 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0 mg/L Valeur moyenne : 0 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

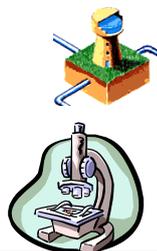


Nom du réseau de distribution : **VAUVENARGUES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : LE CHATEAU (SOURCE DU LAVOIR) Procédure de protection terminée
 Captage : PRISE SCP (VAUVENARGUES) Procédure de protection en cours
 Station de production : VAUVENARGUES

Qualité de l'eau distribuée en 2020



BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 10 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 18,9 °F Valeur minimale atteinte : 18 °F Valeur maximale atteinte : 19,8 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L Valeur moyenne : 0,06 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **PARC DES SPORTS**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PARC DES SPORTS Procédure de protection en cours
 Station de production : PARC DES SPORTS



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,1 mg/L Valeur moyenne : 0,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,7 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 610 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 1 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **VENELLES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **REGIE DES EAUX DU PAYS D'AIX**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VENELLES Procédure de protection en cours
 Station de production : VENELLES



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.
Nombre de prélèvements : 23 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,2 mg/L Valeur moyenne : 1 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 18,2 °F Valeur minimale atteinte : 17,8 °F Valeur maximale atteinte : 19 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1830 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 3 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,05 mg/L Valeur moyenne : 0,017 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

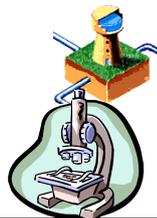
CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **RESEAU VENTABREN**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : VENTABREN PRISE D'EAU EN CANAL Procédure de protection en cours
 Station de production : STATION DE VENTABREN



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 17 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 3,2 mg/L Valeur moyenne : 2,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 21,9 °F Valeur minimale atteinte : 19,1 °F Valeur maximale atteinte : 24,3 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 1220 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 2 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L Valeur moyenne : 0,035 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE



Nom du réseau de distribution : **VITROLLES**
 Gestionnaire du réseau : **AMP CT2-PAYS D'AIX**
 Exploitation du réseau : **SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE**

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES BARJAQUETS Procédure de protection en cours
 Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours
 Station de production : LES BARJAQUETS
 Station de production : LES GIRAUDETS SIOM



Qualité de l'eau distribuée en 2020

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 116 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 42 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 5 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 42 Valeur moyenne : 21 °F Valeur minimale atteinte : 17 °F Valeur maximale atteinte : 25,4 °F

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).
Nombre de prélèvements : 9 Valeur maximale atteinte : 0.031 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5490 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)
Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).
Nombre de prélèvements : 9 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L Valeur moyenne : 0,028 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.
Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 15 mars 2021

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eapotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**



TERRITOIRE
PAYS d'AIX

